

PLAN RÉGION SANTÉ
2022 / 2028

)) La Région

agit pour ma santé
dans mon territoire



« MA SANTÉ DANS MON TERRITOIRE »

PLAN RÉGION SANTÉ
2022 / 2028



SOMMAIRE

LA SANTÉ, PREMIÈRE DES PRÉOCCUPATIONS DES LIGÉRIENS	10
LA RÉGION S'ENGAGE	18
AMBITION 1 : RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES HABITANTS POUR UNE SANTÉ PARTOUT ET POUR TOUS	26
Objectif : accompagner les intercommunalités pour qu'elles attirent davantage de professionnels de santé sur leurs territoires	27
○ Mesure : conseiller et accompagner individuellement les territoires en difficulté	28
○ Mesure : soutenir les études de diagnostic et de stratégie de santé des collectivités	28
○ Mesure : soutenir l'ingénierie santé des collectivités locales	28
○ Mesure : structurer et animer un réseau régional de sensibilisation et de montée en compétence des collectivités dans le domaine de l'accès aux soins	28
Objectif : installer des équipes de soins de proximité prioritairement dans les territoires fragiles pour mieux répondre aux besoins de santé des Ligériens	29
○ Mesure : accompagner en amont les professionnels de santé à s'organiser en équipes de soins de proximité et à définir leur propre projet	30
○ Mesure : soutenir les projets immobiliers permettant l'exercice coordonné des soins	30
Objectif : soutenir les hôpitaux pour faciliter l'accès aux soins spécialisés	31
○ Mesure : soutenir les équipements hospitaliers locaux dédiés aux soins	31
○ Mesure : soutenir certains équipements hospitaliers de pointe	31
Objectif : proposer des solutions de mobilité pour mieux accéder à l'offre de soins	31
○ Mesure : favoriser l'émergence de solutions mobiles de soins	32
○ Mesure : mettre en place une offre de transport adaptée aux zones peu denses	32
○ Mesure : soutenir les initiatives de mobilités solidaires	33
Objectif : favoriser les initiatives innovantes pour permettre à tous les ligériens d'accéder à une offre de soins en proximité	33
○ Mesure : encourager les nouveaux modes d'organisations locales des soins	33
○ Mesure : favoriser le déploiement territorial de la télésanté en Pays de la Loire	33
○ Mesure : déployer l'aménagement numérique du territoire au service de la santé	34

AMBITION 2 : DÉPLOYER LES FORMATIONS POUR INSTALLER DES SOIGNANTS DANS LES TERRITOIRES _____ **36**

Objectif : déployer les formations sanitaires au bénéfice des territoires en besoin (via le futur schéma des formations sanitaires et sociales) _____ **38**

- Mesure : déployer l'offre de formation sur le territoire _____ 39
- Mesure : renforcer l'attractivité et le maillage des instituts et pôles d'excellence de formation délivrant des formations sanitaires et sociales _____ 39
- Mesure : construire le futur volet formation en santé du Quartier Hospitalo-Universitaire à Nantes _____ 40
- Mesure : renforcer l'attractivité et la valorisation des formations et des métiers sanitaires et sociales _____ 41

Objectif : favoriser les conditions de vie des apprenants dans les territoires : logement, restauration, santé, déplacements, ... _____ **41**

- Mesure : adapter l'offre de logement et de restauration à la démographie étudiante _____ 42
- Mesure : améliorer la santé des étudiants et leur bien-être en formation _____ 42

Objectif : former et attirer les futurs médecins sur tout le territoire : une nouvelle stratégie avec les facultés de médecine _____ **43**

- Mesure : développer l'enseignement et l'accompagnement universitaire en proximité des territoires en tension pour y installer de futurs médecins _____ 43
- Mesure : développer la formation et la recherche en soins primaires dans les établissements de santé de proximité pour y attirer des soignants enseignants chercheurs _____ 43
- Mesure : valoriser et développer les stages dans les territoires en besoin _____ 44

Objectif : répondre aux besoins de recrutement des employeurs du secteur de la santé _____ **44**

- Mesure : mettre en œuvre un contrat d'objectifs « Emploi-Formation-Orientation » Santé _____ 45

AMBITION 3 : ACCÉLÉRER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR BATIR LA SANTE DU FUTUR _____ **48**

Objectif : renforcer l'emploi scientifique et construire une communauté de leaders scientifiques _____ **51**

- Mesure : augmenter l'emploi scientifique régional _____ 51
- Mesure : construire une communauté ligérienne de leaders scientifiques _____ 51

Objectif : investir dans des infrastructures, des équipements de recherche en santé _____ **52**

- Mesure : soutenir les infrastructures de recherche en biologie et santé _____ 52
- Mesure : soutenir les investissements immobiliers structurants de recherche en santé (IRS2020, Cyclotron Arronax ...) _____ 52

Objectif : investir dans des programmes structurants de recherche en santé _____ **53**

- Mesure : amplifier l'impact des programmes « Investissements d'avenir » _____ 53
- Mesure : développer des programmes de recherche d'excellence sur le cancer _____ 53
- Mesure : accompagner la maturation de projets de recherche _____ 53
- Mesure : mobiliser la recherche et développer des projets territoires d'expérimentation en réponse aux enjeux sociétaux _____ 54
- Mesure : mobiliser les acteurs de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) pour stimuler le dialogue « Sciences Société » autour des enjeux de santé publique _____ 54

Objectif : développer l'économie de la santé en région	54
○ Mesure : réindustrialiser les filières et agir en faveur de la relocalisation (priorité 1)	55
○ Mesure : investir dans un fonds d'investissement national santé (priorité 2 SRDEII)	56
○ Mesure : acculturer toutes nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets (priorité 3 du SRDEII)	57
○ Mesure : mettre en œuvre un parcours d'accélération des filières à l'international, notamment en santé (priorité 8 du SRDEII)	58
○ Mesure : animer l'offre « Pays de la Loire Silver économie »	58

AMBITION 4 : ACCOMPAGNER LES JEUNES A DEVENIR ACTEURS DE LEUR SANTÉ ET DE LEUR BIEN-ÊTRE **60**

Objectif : aller vers les jeunes au sein de leurs lieux de formation pour les sensibiliser à leur santé et à leur bien-être	63
○ Mesure : déployer des actions de prévention et de promotion de la santé au sein des Lycées, CFA, MFR	63
○ Mesure : accompagner les communautés éducatives dans la prise en compte des problématiques de prévention et promotion de la santé des jeunes	65
○ Mesure : sport et santé : favoriser le développement des activités physiques et sportives au sein des établissements d'enseignement	65

Objectif : permettre aux jeunes d'accéder à des services de prévention et de promotion de la santé au plus près de chez eux	66
○ Mesure : permettre à chaque jeune qui le souhaite d'avoir accès, près de chez lui, aux services des Maisons des Adolescents (MDA)	66
○ Mesure : soutenir les initiatives locales en matière de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des jeunes	67
○ Mesure : renforcer le soutien aux missions locales sur l'accompagnement des jeunes	67
○ Mesure : prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	68

Objectif : relayer la diffusion de messages de santé publique auprès des jeunes et de leurs familles	68
○ Mesure : relayer des campagnes nationales/régionales de santé publique auprès des jeunes Ligériens (« Mois sans tabac », « Manger/bouger » ...)	68
○ Mesure : soutenir des évènements de sensibilisation à destination des jeunes sur leur santé	69

Objectif : animer, observer, évaluer pour mieux appréhender les évolutions de la santé des jeunes en Pays de la Loire.	69
○ Mesure : observer, analyser la santé des jeunes ligériens afin d'adapter l'action de la Région au plus près des réalités des jeunes	69
○ Mesure : renforcer les compétences et la mise en réseau des acteurs du territoires	69

AMBITION 5 : AGIR SUR NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE ENVIRONNEMENT POUR MIEUX PRÉSERVER NOTRE SANTÉ _____ **70**

Objectif : améliorer la qualité de l'alimentation au service de la santé des Ligériens _____ **73**

- Mesure : renforcer les démarches locales en alimentation/santé (Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et autres projets spécifiques) _____ 73
- Mesure : favoriser la structuration des filières et l'offre de produits locaux durables disponibles pour la restauration scolaire / collective _____ 73
- Mesure : soutenir les projets de recherche et d'innovation pour une transition vers une alimentation plus saine et durable _____ 74
- Mesure : soutenir les investissements et renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans les filières agricoles et dans les entreprises agroalimentaires _____ 74
- Mesure : soutenir le développement des filières pêche-aquaculture et favoriser l'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la Restauration Hors domicile (RHD) _____ 74
- Mesure : garantir une alimentation de qualité à l'ensemble des lycéens des Pays de la Loire _____ 74

Objectif : améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques _____ **75**

- Mesure : mieux mobiliser les acteurs régionaux et le grand public dans le cadre de la mission régionale d'animation et de concertation dans la gestion de l'eau _____ 75
- Mesure : accélérer la mise en œuvre des projets de territoire (Contrat Territoriaux Eau) _____ 75
- Mesure : protéger tous les captages prioritaires de la région _____ 76
- Mesure : intégrer la protection de l'eau et la reconquête de la ressource à toutes les politiques régionales agricoles _____ 76
- Mesure : faciliter la mobilisation des acteurs et aider aux investissements pour mettre en place les moyens curatifs d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée _____ 76

Objectif : renforcer la place et le rôle des espaces de nature pour améliorer la biodiversité et la santé des ligériens _____ **76**

- Mesure : soutenir la conception et la mise en œuvre d'espaces de nature en ville et au sein des entreprises favorables à la santé de tous _____ 77
- Mesure : mobiliser les gestionnaires d'espaces naturels notamment sur la surveillance des maladies infectieuses, respiratoires et autres allergies. _____ 77
- Mesure : conforter un réseau d'espaces naturels labellisés ouvert au grand public _____ 77

Objectif : conserver la bonne qualité de l'air pour tous les ligériens _____ **77**

- Mesure : soutenir la mobilité électrique _____ 78
- Mesure : soutien à la mobilité bio-GNV (Gaz Naturel Véhicule) _____ 78
- Mesure : soutien au déploiement de la mobilité hydrogène vert ou décarboné _____ 78
- Mesure : renforcer l'offre de transports collectifs et durables sur tout le territoire _____ 78
- Mesure : une Région responsable sur la qualité de l'air intérieur dans les lycées et les bâtiments régionaux _____ 79

Objectif : mieux intégrer la dimension "Urbanisme et santé" dans les projets des territoires _____ **79**

- Mesure : promouvoir l'intégration d'un urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification des collectivités locales _____ 79
- Mesure : soutenir la définition de démarches locales pilotes _____ 80
- Mesure : sensibiliser les acteurs (collectivités, etc) en amont sur l'urbanisme et la santé _____ 80

PILOTAGE DU PLAN RÉGION SANTÉ 2022-2028 _____ **81**

LA SANTÉ, PREMIÈRE DES PRÉOCCUPATIONS DES LIGÉRIENS



LA SANTÉ, PREMIÈRE DES PRÉOCCUPATIONS DES LIGÉRIENS

3,8 millions de Ligériens en 2020 (+ 145 609 habitants en six ans).

Espérance de vie en 2021 : 79,9 ans pour les hommes et 86,1 ans pour les femmes.

10 % des habitants âgés de 75 ans et plus en 2018 (soit 370 000 personnes). **17 % prévu en 2050** (soit 770 000 personnes) : + 108%.

78% des Ligériens de 18-75 ans se déclarent en bonne santé en 2017, 18 % en assez bonne santé. 5% déclarent être fortement limités dans leurs activités quotidiennes à cause d'un problème de santé (2017).

23 % des Ligériens pris en charge pour une maladie chronique en 2019 (24 % en France métropolitaine en 2019, 22 % en Pays de la Loire en 2015) :

- 1^{er} rang : pathologies cardiovasculaires (7,5 % des habitants) ;
- 2^{ème} cancers (5,2 %) ;
- 3^{ème} maladies respiratoires (5,0 %) ;
- 4^{ème} diabète (5,0 %) ;
- 5^{ème} maladies psychiatriques (3,5 %).

COVID 19 : plus de 5 000 décès en région en établissements sanitaires ou médico-sociaux entre la mi-mars 2020 et la mi-mars 2022 (dont plus de 90 % concernent des personnes âgées de 70 ans et plus).

L'accès aux soins, une préoccupation quotidienne des habitants

Plusieurs difficultés se cumulent pour se faire soigner rapidement

- trouver un nouveau médecin traitant à proximité de chez soi ;
- des délais d'attente excessifs avant d'obtenir un rendez-vous chez un médecin généraliste ou spécialiste ;
- une saturation des services d'urgence, une déprogrammation d'interventions chirurgicales ;
- un renoncement à certains soins pour des raisons financières.

Les causes des déserts en santé sont plurielles

Si le terme de « désert médical » est aujourd'hui inscrit dans le langage courant, le terme de « désert en santé » semble plus approprié car les difficultés dépassent la seule médecine générale et concernent d'autres professions médicales et paramédicales. Le terme « désert » est aussi à relativiser car souvent, l'offre de soins n'est pas littéralement absente d'un territoire mais insuffisante en nombre ou en capacité d'organisation.

Plusieurs raisons à cela :

- depuis la fin des années 70, **une politique nationale de réduction du nombre de médecins formés** a été mise en œuvre via le resserrement du nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine (le numérus clausus) ;
- **les aspirations des jeunes professionnels de santé ont évolué** et n'ont pas toujours été anticipées par les pouvoirs publics (volonté d'exercer en groupe et non plus isolément, recherche d'un meilleur équilibre

entre vie professionnelle et personnelle et horaires de travail plus resserrés, tendances à se rapprocher des villes, etc.) ;

- **le manque d'attractivité des métiers du soin en établissements de santé**, accentué par la crise COVID, génère une pénurie de personnels médicaux, paramédicaux, sanitaires ou sociaux constituant aujourd'hui un réel problème.

Parallèlement, les besoins de soins augmentent

Ceci est lié :

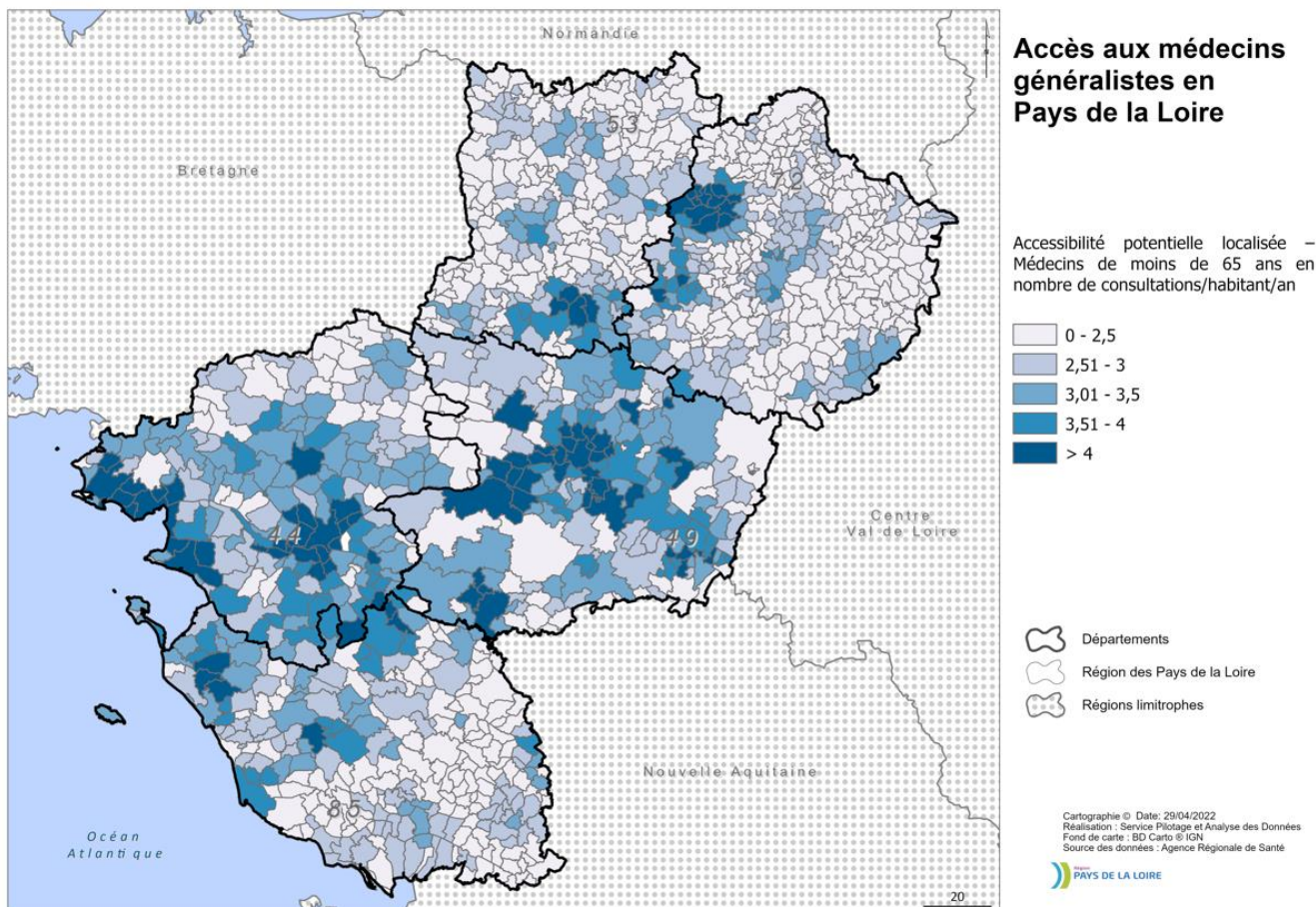
- **au vieillissement accéléré de la population**. En 2018, la région des Pays de la Loire comptait 367 262 personnes âgées de 75 ans et plus, soit 9,7 % de la population totale. Selon les projections de l'Insee, en 2050, leur nombre aura plus que doublé pour atteindre environ 770 000 personnes, soit 17 % de la population totale. Cela induit davantage de maladies chroniques qui nécessitent plus de prises en charge, mieux coordonnées entre praticiens et mieux adaptées à la personne. Cela pose plus largement le débat des réponses que la société peut apporter à la perte d'autonomie fonctionnelle notamment dans le grand âge ;
- **à une région dynamique qui gagne de la population**, ce qui augmente le besoin général de soins. Les Pays de la Loire ont ainsi gagné 145 609 habitants en six ans entre 2013 et 2019 (3^{ème} région de France par son dynamisme démographique).

Les professionnels de santé sont inégalement répartis d'un département, d'un territoire, d'un quartier à l'autre

Pour la seule médecine générale, **un Ligérien peut en moyenne bénéficier de 3,4 consultations chaque année** (3,5 consultations également pour la moyenne nationale¹). L'accès à l'ensemble des professionnels de santé est une problématique majeure en France comme en région. En Pays de la Loire, tous les territoires ne bénéficient pas d'un accès à la santé de qualité suffisante. Ce phénomène s'explique par des effectifs de professionnels de santé en creux (du fait des départs en retraite notamment) et surtout par leur **inégaie répartition sur le territoire régional**.

1

Il s'agit ici de l'indicateur APL (accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes), (Drees) pour les médecins généralistes de - de 65 ans - 2019



Si la situation en termes de démographie médicale s'est maintenue dans son ensemble sur la période 2016-2021, avec une augmentation moyenne de 0,4% du nombre de médecins généralistes libéraux en Pays de la Loire, **cette moyenne cache cependant un creusement des écarts territoriaux**. Certes des augmentations sont enregistrées en Loire Atlantique (+1,8%) et en Maine et Loire (+1,0%), mais, pour les autres départements, la baisse des effectifs se poursuit (-1,1% en Vendée, -1,7% en Mayenne) et s'amplifie, particulièrement en Sarthe (-3,3%). De plus, même dans les départements et intercommunalités plutôt mieux pourvus, de fortes disparités infra-territoriales peuvent exister.

Les "déserts en santé" sont aujourd'hui au cœur des préoccupations des populations dans les territoires, ruraux, comme urbains

Aux côtés des professionnels de terrain, les élus locaux – **maires, présidents d'intercommunalités** – sont en **première ligne** face aux problèmes voire aux colères de leurs habitants. Ils expriment leurs difficultés à faire face, à chercher et trouver des solutions et ce, dans un contexte où s'exacerbent **les compétitions entre territoires**, particulièrement entre communes, pour attirer coûte que coûte des professionnels, pas toujours avec succès.

Au-delà de l'accès aux soins, des préoccupations croissantes sur l'état de santé de la population

En moyenne, 15% de la santé d'une population dépend du système de soins dont elle bénéficie, 5% de son patrimoine génétique et surtout **80% de son environnement** naturel économique et social (Organisation mondiale de la santé).

Les inquiétudes sont croissantes autour des liens entre environnement et santé

Aujourd'hui, la **préoccupation citoyenne est plus importante sur les liens entre la qualité de l'environnement et la santé** : risques sanitaires liés aux pollutions des milieux de vie (air, eau, sols) ou aux agents physiques (champs et ondes électromagnétiques) et plus largement l'impact du cadre de vie sur la santé (habitat, urbanisme, transports).

Le changement climatique contribue de plus à l'apparition de nouveaux risques sanitaires tels que les maladies vectorielles (virus, bactéries...véhiculés par des vecteurs comme les moustiques) ou les risques relatifs aux conditions climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, etc.). L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) mentionne par exemple une fréquence d'épisodes caniculaires de plus en plus importante en France, tandis que les tempêtes, cyclones et inondations représentent une menace de plus en plus importante pour la sécurité et la santé des populations. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre pourrait également avoir un effet sur les niveaux de concentration de polluants atmosphériques. La planification des villes joue ainsi un rôle très important dans l'adaptation des infrastructures au réchauffement, notamment par la limitation des îlots de chaleur urbains, la mise en œuvre de règles de performance environnementale des bâtiments, la gestion de l'eau et celle de la pollution atmosphérique urbaine. **L'urbanisme et la santé sont par conséquent intimement liés.**

La santé des jeunes préoccupe

La crise COVID a particulièrement souligné certaines problématiques de souffrances psychiques, troubles mentaux, situation particulièrement aggravée par les confinements et restrictions successives ainsi qu'un accès aux consultations médico-psychologiques en forte tension.

A cela viennent s'ajouter d'autres problématiques telles que les addictions (tabac, alcool, drogues) ou encore les troubles du comportement alimentaire, le harcèlement, qui ont des incidences concrètes sur la santé des jeunes.

Une crise sanitaire COVID révélatrice

Pour mémoire, plus de 5 000 décès ont été constatés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux de la région entre la mi-mars 2020 et la mi-mars 2022 (dont plus de 90% concernent des personnes âgées de 70 ans et plus).

Le système de soins, avec **un Hôpital déjà en difficulté, est en crise profonde**, comme en témoigne par exemple les fermetures à répétition en 2021-2022 des urgences du centre hospitalier de Laval. Si l'Hôpital a su résister et faire naître de nouvelles initiatives et organisations, cette crise sanitaire a aussi accéléré l'épuisement des professionnels et entraîné une nouvelle **perte d'attractivité des métiers.**

L'ensemble des rapports d'enquête parlementaires publiés depuis 2020 témoignent que **l'Etat et les pouvoirs publics n'étaient pas préparés à une telle crise. Cependant les collectivités locales ont su être particulièrement réactives** en prenant toute leur place dans la gestion de cette crise sanitaire (fourniture d'équipements de protection aux populations et professionnels, mise en place de centres locaux de vaccination et de dépistage).

Cette crise a en outre contribué à la mise en place de **nouvelles relations et modes de coopérations locales** entre collectivités, professionnels de santé et institutions sanitaires (ARS, CPAM, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé...), ce qui constitue une **perspective féconde pour repenser l'accès à la santé à une échelle locale**.

Un système de santé en pleine évolution

A moyen et long terme, plusieurs tendances lourdes se dessinent.

D'abord, **la médecine sera plus préventive que curative**. Les conditions d'existence (emploi, logement), le milieu de vie (la qualité de l'air, de l'eau...) devraient ainsi être mieux pris en compte dans la santé ainsi que les pratiques de vie (alimentation, activité physique et gestion du stress).

Ensuite, grâce à la science, au numérique et à la technologie, **il sera possible d'identifier la maladie plus tôt**, d'intervenir de manière plus proactive et de comprendre sa progression. Notamment la médecine dite « des 4P » (Prédictive, Personnalisée, Préventive, Participative) révolutionne progressivement les pratiques. Les thérapies géniques vont par exemple permettre des traitements plus ciblés. Par ailleurs, la participation du patient à l'égard de sa santé va continuer à se développer.

Toutes ces évolutions, qui s'accélèrent, soulèvent également la question éthique de leur **acceptabilité par les usagers** (par exemple sur la confidentialité des données personnelles de santé, la médiation numérique, la cybersécurité, la souveraineté des systèmes de santé..., la place de l'humain, du rapport humain dans le soin, face aux algorithmes, à la robotisation, etc.).

LA RÉGION S'ENGAGE



LA RÉGION S'ENGAGE

La Région, actrice légitime et incontournable en santé

Il convient de rappeler au préalable que **la santé demeure en grande partie la compétence de l'Etat**, notamment avec la création des Agences Régionales de Santé (ARS) en 2010. Les ARS s'appuient chacune sur un cadre stratégique défini en région : le Projet Régional de Santé (2018-2022 pour celui des Pays de la Loire). L'ARS assure plusieurs missions :

- **la coordination de la politique de santé publique en région** : veille et sécurité sanitaires, observation de la santé, définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé, anticipation, préparation et gestion des crises sanitaires, en liaison avec le Préfet ;
- **la régulation de l'offre de santé** : meilleure répartition des professionnels et de l'offre de soins sur le territoire, meilleure utilisation des ressources et maîtrise des dépenses consacrées à la santé, autorisation pour la création des établissements et des services de soins et médico-sociaux, contrôle de leur fonctionnement et allocation de leurs ressources ;
- la définition et la mise en œuvre, avec les organismes d'assurance maladie, des actions propres à prévenir et à **gérer le risque assurantiel en santé en région**, l'évaluation et la promotion de la qualité des formations des professionnels de santé.

En Pays de la Loire, l'ARS s'appuie sur **cinq délégations territoriales**, à l'échelle de chaque département.

Cependant, la Région est compétente en matière de de santé en ce qu'elle dispose d'une compétence générale pour « *promouvoir le développement sanitaire* » de son territoire », « *définir des objectifs particuliers en matière de santé* » ainsi que pour « *élaborer et mettre en œuvre les actions régionales correspondantes* ». La Région est également fondée de par la loi pour « *attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé* » ou encore pour *financer et mettre en œuvre les formations sanitaires.* »

Tout récemment, la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification est venue renforcer et confirmer le rôle essentiel des régions en matière de santé : « *La Région peut concourir volontairement au financement du programme d'investissement des établissements de santé publics, privés d'intérêt collectif et privés et par priorité de celui des établissements de ressort régional, interrégional ou national* ».

Par ailleurs, depuis plusieurs années, il est indéniable que les collectivités ont renforcé, et encore plus particulièrement depuis la crise du COVID, **un statut d'acteur à part entière du secteur de la santé**. Elles ont su mettre en avant leur proximité au terrain et leur réactivité pendant cette crise, qui a accéléré une évolution à l'œuvre depuis plusieurs années déjà.

Forte d'une politique volontariste menée depuis plusieurs années, dans la lutte contre les déserts médicaux, le développement des maisons de santé, l'expérimentation puis le déploiement de la télémédecine, la prévention santé auprès des jeunes, la santé environnementale, **la Région des Pays de la Loire est devenue depuis les années 2010 une actrice légitime, engagée et incontournable en matière de santé**.

Développer une approche plus globale et intégrée au service de la santé des Ligériens

La volonté de la Région est d'opérer un véritable changement de paradigme : passer d'une approche sectorielle et centrée sur le soin à une approche plus globale de la santé des Ligériens. Comme évoqué précédemment : « 15% de la santé d'une population dépend du système de soins dont elle bénéficie, 5% de son patrimoine génétique et surtout 80% de son environnement naturel économique et social (Organisation mondiale de la santé) ».

- C'est ce que rappelle le CESER des Pays de la Loire dans ses récentes études sur la santé² : « la santé est aux fondements de nos sociétés : l'état de santé d'une population est le résultat de dynamiques et de comportements tant collectifs qu'individuels, de circonstances déterminées par un environnement. La crise sanitaire a démontré une nouvelle fois l'imbrication de la santé avec les vies sociales et économiques du pays ».

Dans le cadre des compétences obligatoires et facultatives qui lui sont accordées par la Loi, **la Région pilote un ensemble de stratégies et politiques publiques** qui constituent autant de leviers concrets pour prendre en compte et améliorer la santé des Ligériens, et particulièrement dans les domaines suivants :

- **l'aménagement du territoire** : en décembre 2021, le Conseil régional a adopté le **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire), entré en vigueur le 7 février 2022. Celui-ci vise à dessiner à moyen et long termes les choix d'aménagement pour la région à horizon 2050.
En complément du SRADDET, afin de renforcer sa proximité avec les EPCI et de mieux répondre à leurs projets de territoires, la Région proposera, à compter de début 2023, la mise en œuvre pour chaque intercommunalité **d'un Pacte stratégique régional**, dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire ligérien. Ce Pacte, prévu pour une période de sept ans, permettra de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles, **dont la santé** ;
- **les mobilités** : la stratégie mobilité 2021-2030 vise à investir et innover dans une offre de mobilités attractive et équilibrée sur tout le territoire. **L'accès aux soins induit des problématiques fortes de mobilité** pour les populations dans les territoires, notamment là où l'offre est la moins dense ;
- **le numérique et la cybersécurité** : La stratégie numérique que la Région pilote avec l'Etat et les Départements vise à « connecter l'ensemble du territoire ligérien », avec notamment le financement du déploiement de la fibre optique dans l'ensemble des départements d'ici 2025 ; c'est un préalable indispensable au développement par exemple de la télésanté comme vecteur d'accès aux soins ou de prévention ;

² « Promotion et prévention santé-sociale : les déterminants sociaux de santé, leviers pour une politique régionale – janvier 2021 », « Étude des plans régionaux de santé L'écosystème de santé en Pays de la Loire : quels défis pour la Région ? – mars 2022 »

- **l'orientation, les formations et l'emploi** : compétences clés des Régions, elles se déclinent en Pays de la Loire en plusieurs stratégies :
 - **le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie 2019-2022** ;
 - **le futur Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028**, (dont l'adoption par le Conseil régional est prévue en décembre 2022) : compétence obligatoire de la Région, il fixe notamment un cadre pour les ouvertures de places en formations selon les besoins des filières et des territoires (infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux par ex....), mais aussi une stratégie d'investissement, ambitieuse en région, dans les établissements de formation ;
 - **la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2023-2028** : la Région des Pays de la Loire va se doter de cette stratégie avec l'Etat et les partenaires sociaux. Elle doit confirmer la coordination et l'animation de ces politiques à l'échelle des 18 territoires infrarégionaux et des 11 secteurs régionaux emploi-formation-orientation. La santé en est l'un des secteurs prioritaires ;

- **la recherche et l'innovation** : La Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Pays de La Loire 2021-2027 (SRESRI) fixe les orientations et ambitions régionales pour le développement du potentiel d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sur l'ensemble du territoire régional ;

- **le développement économique** : compétence régionale clé, l'action de développement économique est guidée par le **Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII)** adopté le 24 mars 2022 par le Conseil régional. La santé comme la silver économie constituent aujourd'hui des gisements économiques avec, pour la Région, des enjeux de soutien à la structuration de ces filières et à leur internationalisation, et ce en continuum de son action en recherche et innovation ;

- **la jeunesse** : c'est une priorité de la mandature 2022-2028, transversale à l'ensemble des actions de la Région, avec pour ambition de « **donner à chaque jeune la meilleure chance de réussir** » (autonomie, orientation, emploi, santé...) ;

- **l'environnement** : cheffe de file pour le climat, la qualité de l'air, l'énergie et la biodiversité, la Région est un **acteur-clé de la transition écologique**. Elle a souhaité également jouer un rôle de pilotage de la politique de l'eau en assurant des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques afin de mieux accompagner les territoires dans la reconquête de la qualité de l'eau.
Autant de facteurs qui influent sur la santé des Ligériens et qui sont précisés dans les différentes stratégies adoptées par la Région :
 - **la Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023** ;
 - **le SRADDET** adopté en décembre 2021 et son volet sur la transition environnementale ;
 - **la Stratégie de préservation des captages et de la ressource en eau** adoptée en octobre 2021 et partagée entre l'Etat et la Région pour agir sur les territoires avec tous les leviers (techniques, financiers, politiques, citoyens) pour atteindre les objectifs affichés d'amélioration de la qualité des eaux.

- **l'alimentation** : la Région a adopté en décembre 2019 une ambition régionale alimentation santé qui vise à affirmer son engagement pour le bien manger et la santé, renforcer la connaissance pour mieux sensibiliser sur les enjeux alimentation-santé et accompagner la transition alimentaire dans de nouveaux défis ;
- **le Handicap** : c'est pour la Région une grande cause prioritaire pour la période 2022-2028. Si l'enjeu de l'accès aux soins et de la prévention est essentiel, les problématiques de handicap ne peuvent plus aujourd'hui être réduites au seul champ sanitaire. C'est pourquoi, la Région entend utiliser toutes ses compétences pour contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap (mobilités, formations, emploi etc.).

Par conséquent, plus que la simple juxtaposition de ses stratégies et politiques publiques, **la Région ambitionne de les mettre en synergie afin d'accélérer et d'accroître l'efficacité de son action** et ce avec un objectif clair : améliorer la santé des Ligériens et répondre aux priorités du terrain. C'est l'ambition première du Plan Région santé 2022-2028.

L'ambition du Plan Région santé 2022-2028

C'est une approche plus large et ambitieuse au service de la santé des Ligériens qui constitue le socle de ce nouveau Plan. Celui-ci repose sur les principes suivants :

- **priorité aux territoires** : Il s'agit, comme le préconise le CESER des Pays de la Loire, de « promouvoir une approche globale de la promotion santé-sociale, différenciée en fonction des besoins des territoires en adaptant le cadre des politiques régionales aux réalités locales ». Cela nécessite **un accompagnement des territoires les plus en difficulté** et un dialogue renforcé avec les élus des territoires (via les futurs pactes stratégiques territoriaux avec les EPCI). Il s'agira notamment d'apporter des réponses locales et concertées avec les acteurs publics et les professionnels de santé, de sensibiliser localement sur les enjeux et les solutions et d'accompagner la montée en compétence des territoires sur la santé ;
- une **recherche d'articulation efficiente** avec les stratégies de l'Etat (Stratégie Nationale de Santé, **Projet Régional de Santé de l'ARS**, Ségur de la santé), des institutions sanitaires (**Assurance maladie**), des organisations professionnelles compétentes dans le domaine de la santé (URPS³, ordres professionnels), des représentants des usagers, **tout en affirmant clairement les priorités propres de la Région via une approche résolument partenariale** : la Région ne peut agir seule dans le domaine de la santé. Son ambition est ici de prendre toute sa responsabilité au titre de ses compétences et d'intervenir dans une **logique de complémentarité** avec les autres acteurs régionaux ;
- une mobilisation active et coordonnée des **Fonds européens (FEDER, FSE...)**, pour la période 2021-2027, aux côtés des fonds régionaux ainsi qu'une affirmation des objectifs partagés avec l'Etat dans le domaine de la santé à travers le **Contrat de Plan Etat Région (CPER 2021-2027)** ;

³ Unions Régionales des Professionnels de Santé

- **des mesures concrètes** qui seront soumises à **évaluation**, dans une logique d'adaptation constante aux stratégies et politiques publiques qui seront déclinées pour les six ans de durée du Plan.

Fort de ces constats, plaçant la réponse aux habitants et au territoire en première priorité, le Plan Région santé 2022-2028 propose une déclinaison en cinq grandes ambitions.

AMBITION 1 : RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES HABITANTS POUR UNE SANTÉ PARTOUT ET POUR TOUS

AMBITION 2 : DÉPLOYER LES FORMATIONS POUR INSTALLER DES SOIGNANTS DANS LES TERRITOIRES

AMBITION 3 : ACCÉLERER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR BÂTIR LA SANTÉ DU FUTUR

AMBITION 4 : ACCOMPAGNER LES JEUNES A DEVENIR ACTEURS DE LEUR SANTÉ ET DE LEUR BIEN-ÊTRE

AMBITION 5 : AGIR SUR NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE ENVIRONNEMENT POUR MIEUX PRÉSERVER NOTRE SANTÉ

AMBITION 1

RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS
DE TOUS LES HABITANTS POUR
UNE SANTÉ PARTOUT
ET POUR TOUS



AMBITION 1 : RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS DE TOUS LES HABITANTS POUR UNE SANTÉ PARTOUT ET POUR TOUS

3 744 médecins généralistes libéraux (janvier 2021), un effectif en légère hausse avec des évolutions contrastées selon les territoires.

1 864 chirurgiens-dentistes (dont orthodontistes, janvier 2021), un effectif global stable au cours des 5 dernières années, mais en net recul en Mayenne (- 20 %).

475 sages-femmes (janvier 2021) : + 28 % en 5 ans, effectif en hausse dans les 5 départements.

3 761 masseurs-kinés (janvier 2020), un effectif en hausse dans les 5 départements.

3 257 infirmiers (déc. 2020) : + 21 % en 5 ans, mais une offre qui reste nettement plus faible qu'en France (- 41 % si l'on considère la densité brute).

1 376 pharmaciens d'officine (janvier 2021).

84 % des médecins généralistes libéraux âgés de moins de 40 ans sont installés en groupe (mono ou pluriprofessionnel) en 2021 (contre 69 % en France).

18% des médecins ligériens exercent en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), contre 10% en France. Ce chiffre est plus élevé chez les jeunes (23% des moins de 35 ans font partie d'une MSP) et en territoires sous-dotés en médecins (38%).

47 hôpitaux publics (dont 2 CHU) et **64 établissements de santé privés** (à but lucratif ou d'intérêt collectif), répartis en 156 sites.

Le débat se focalise aujourd'hui sur la démographie médicale tant les difficultés sont importantes sur certains territoires ; d'autant que le médecin généraliste est dans le système de santé actuel le pivot des parcours de santé.

Au regard des organisations mises en place dans d'autres pays, de l'évolution des besoins de prise en charge liée au développement des maladies chroniques et au vieillissement de la population, et des effectifs de médecins disponibles, la législation encourage aujourd'hui la **mise en place d'équipes de soins de proximité** (dits « soins primaires ») à l'échelle de chaque bassin de vie. Ces équipes soignantes de proximité, composée a minima d'un médecin généraliste, permettent de mobiliser toutes les forces présentes pour mieux répondre aux problèmes de santé des habitants, même lorsque la ressource médicale est rare. Il s'agit de **mieux répartir la charge entre professionnels de santé** pour l'orientation du patient vers les solutions les plus appropriées et pour le suivi de sa santé. Il s'agit aussi de faire davantage de liens avec les acteurs sociaux et les structures hospitalières et médico-sociales qui sont impliquées dans le parcours de santé du patient.

La mise en place de telles équipes soignantes de proximité nécessite de **penser de nouvelles organisations locales, professionnelles et territoriales**, ce qui passe par la mobilisation de multiples acteurs et l'animation de nouveaux collectifs de travail. Ces nouvelles organisations viennent nécessairement interroger les besoins de santé des habitants, l'action des pouvoirs publics, les attentes des professionnels de santé dans leur exercice, les possibilités d'adaptation du territoire en termes d'équipements, d'aménagement, de mobilités, de services... Ces changements requièrent une meilleure interconnaissance entre acteurs – élus, professionnels de santé, établissements sanitaires et sociaux, associations, habitants - pour une **montée en compétence** de tous et des actions convergentes et complémentaires.

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LES INTERCOMMUNALITES POUR QU'ELLES ATTIRENT DAVANTAGE DE PROFESSIONNELS DE SANTE SUR LEURS TERRITOIRES

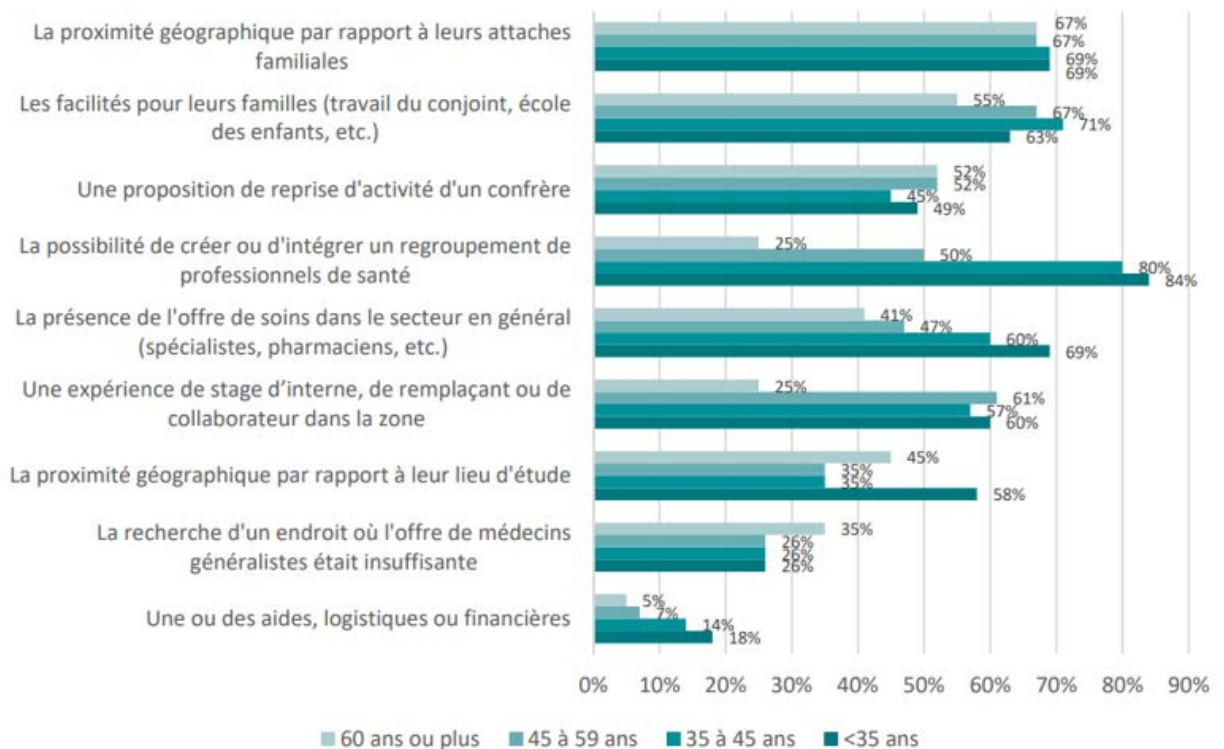
La Région souhaite amplifier son soutien aux intercommunalités qui sont à la fois en première ligne, avec les communes, face à des situations parfois très compliquées d'accès aux soins, et qui peuvent jouer un rôle essentiel pour fédérer les acteurs d'un territoire et créer les conditions favorables à l'émergence de projets de coopération en santé et à l'installation de professionnels de santé.

Au cœur des dynamiques de développement local, les intercommunalités possèdent de véritables savoir-faire en animation territoriale et en promotion de l'attractivité de leur territoire. **Ces compétences doivent être renforcées et adaptées aux spécificités du champ de la santé.**

La Région entend conseiller et accompagner prioritairement les intercommunalités (en tenant compte des situations communales), quel que soit l'état d'avancement de leur réflexion et des démarches déjà entreprises, en lien avec les autres acteurs institutionnels et les professionnels de santé, afin qu'elles se dotent d'une feuille de route en santé, partagée et opérationnelle. Il est essentiel que les collectivités aient bien identifié les atouts et faiblesses de leur territoire et les leviers sur lesquels elles peuvent agir. Contrairement à certaines idées reçues, la proposition de locaux ou une offre de salariat ne sont pas les principaux déterminants du choix du lieu d'installation pour les médecins de moins de 45 ans.

FIG. 9 Déterminants du choix du lieu d'installation actuel, selon l'âge du praticien

Proportion de médecins ayant déclaré que ce qui a guidé le choix du lieu de leur installation actuelle était... (plusieurs réponses possibles) :



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (oct.2018-avr.2019). ORS et URML des Pays de la Loire.

Lecture : 84 % des médecins généralistes ligériens de moins de 35 ans ont été guidés dans leur choix d'installation actuelle par la possibilité de créer ou d'intégrer un regroupement de professionnels de santé ; c'est le cas pour 25 % des médecins de 60 ans ou plus.

D'une part, la Région entend renforcer son dispositif d'accompagnement des projets locaux de santé, dédié prioritairement aux territoires les plus touchés par les difficultés d'accès aux soins et visant à accélérer la mise en œuvre effective de solutions. D'autre part, elle soutiendra financièrement le recours à de l'ingénierie en santé mobilisée par les collectivités concernées. Dans tous les projets soutenus une attention particulière sera portée à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

○ **Mesure : conseiller et accompagner individuellement les territoires en difficulté**

Les projets en matière de santé sont complexes à conduire car ils nécessitent la mobilisation d'acteurs aux cultures et intérêts parfois divergents. En effet, les élus ne détiennent pas à eux seuls tous les leviers d'actions pour rendre leur territoire attractif à l'installation de professionnels de santé. Il leur faut donc créer ces conditions favorables à l'adhésion de tous. La Région souhaite leur apporter les informations et les outils pour engager ces démarches partenariales. Dans certains cas, les acteurs sont déjà mobilisés mais se heurtent à des aspects techniques, réglementaires ou financiers pour mettre en œuvre des solutions. La Région travaillera avec ses partenaires institutionnels (ARS, CPAM) et professionnels à la mise en place d'un dispositif spécifique et coordonné pour simplifier et accélérer la mise en œuvre de ces projets.

○ **Mesure : soutenir les études de diagnostic et de stratégie de santé des collectivités**

Pour qu'un projet local de santé porte du sens et suscite l'adhésion, il doit reposer sur un diagnostic propre au territoire et partagé par ses acteurs. Le recours à une ingénierie externe peut permettre aux collectivités d'avoir accès à une expertise spécifique aux problématiques de l'accès aux soins, et de faciliter l'engagement d'une démarche de projet. La Région pourra soutenir financièrement ces démarches. En outre, aux côtés de cabinets spécialisés, la Région des Pays de la Loire dispose d'acteurs ressources reconnus comme l'Observatoire régional de la santé ou le GÉrontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire qui peuvent également constituer de véritables appuis en expertise aux collectivités locales de la région dans les domaines de la santé et de la transition démographique.

○ **Mesure : soutenir l'ingénierie santé des collectivités locales**

Au-delà de l'expertise externe, ponctuelle par nature, il est essentiel que la collectivité capitalise sur cette compétence santé et dispose de moyens humains pour mobiliser, convaincre, animer. La Région entend ainsi soutenir les projets les plus cohérents.

○ **Mesure : structurer et animer un réseau régional de sensibilisation et de montée en compétence des collectivités dans le domaine de l'accès aux soins**

Favoriser le dialogue et le partage de bonnes pratiques, les réflexions entre pairs, l'accès à des expertises ciblées sont des leviers importants pour progresser et passer à l'action. La Région entend faciliter ces échanges auprès des élus locaux et de leurs services.

OBJECTIF : INSTALLER DES EQUIPES DE SOINS DE PROXIMITE PRIORITAIREMENT DANS LES TERRITOIRES FRAGILES POUR MIEUX REpondre AUX BESOINS DE SANTE DES LIGERIENS

Comme le montre le graphique précédent, **ce que recherchent en premier lieu les jeunes médecins quand ils s'installent, c'est la possibilité de créer ou d'intégrer un regroupement de professionnels de santé**. En écho à ces aspirations, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) a mis en évidence dans une étude publiée en 2021 « la capacité des médecins en MSP⁴ à accroître leur patientèle sans augmenter le nombre d'actes dispensés (ce qui) peut s'interpréter comme un effet direct de la coordination entre professionnels de la MSP ». Ainsi à effectifs constants, **ces organisations permettent de diminuer le nombre de patients sans médecins traitants** et cela d'autant plus qu'elles permettent d'intégrer de nouveaux professionnels tels les assistants médicaux ou infirmiers de pratiques avancées. Elles s'engagent en outre à accueillir des stagiaires, principal vecteur d'installation dans les zones éloignées des grandes villes. **En territoires sous-dotés, c'est le principal facteur d'installation : les médecins généralistes ne s'installent quasiment plus en cabinets isolés et ils sont deux fois plus nombreux à y exercer en MSP que sur le reste du territoire**. Enfin, par leur travail de coordination interne mais aussi externe avec le secteur médico-social et hospitalier, ces équipes répondent mieux aux besoins de santé de leurs patients, notamment ceux touchés par des maladies chroniques. Au 1er janvier 2022, 113 MSP sont en fonctionnement en Pays de la Loire, se répartissant sur 51 communautés de communes.

Outre les MSP, d'autres formes d'organisations permettent aux professionnels de santé de travailler en équipe, comme les **équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient (ESP CLAP)**, ou encore les **centres de santé polyvalents** qui recourent à des soignants salariés.

Dans le cadre de son précédent Plan d'accès à la santé 2016-2020, la Région a investi près de 15 millions d'euros pour des projets immobiliers destinés à des équipes de soins de proximité, dont 40 MSP, 6 ESP CLAP et 12 centres de santé. Ces locaux offrent aux équipes pluriprofessionnelles des conditions de travail facilitantes (salle de réunion, bureau de coordination...) et aux patients des lieux de soins agréables et accessibles, adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Il y a aujourd'hui plusieurs enjeux partagés entre les acteurs régionaux :

- **poursuivre la couverture du territoire ligérien en équipes de soins** (une 20^{aine} d'EPCI encore sans équipements structurants de type MSP) ;
- **développer un maillage plus fin de locaux de MSP sur le territoire** (développement des MSP multisites) pour rapprocher les points d'accès aux soins de la population ;
- dans certains secteurs où les dynamiques de MSP attirent des professionnels (des besoins sont recensés y compris en zones sous-dotées), **encourager les extensions de locaux** pour accueillir les nouveaux professionnels.

⁴ MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

- **Mesure : accompagner en amont les professionnels de santé à s'organiser en équipes de soins de proximité et à définir leur propre projet**

Monter un projet d'équipe de soins demande du temps et de la méthode. Or d'une part les professionnels de santé qui exercent dans des déserts en santé sont souvent très accaparés par leur activité de soignant et d'autre part ils n'ont pas tous été formés au cours de leurs études à la définition et conduite de projet. Depuis 2015, **l'association pour le développement de l'exercice coordonné en Pays de la Loire (APMSL)** regroupant plus de 1000 professionnels de santé ligériens exerçant en MSP (médecins, infirmiers, kinés, pédicures podologues etc.), soutenue par la Région et l'ARS, a développé une méthode d'accompagnement visant à faciliter ce passage à l'action. En six ans, le nombre de MSP en Pays de la Loire a doublé et leur dynamisme a fortement progressé. L'accompagnement de l'APMSL garantit aux équipes qui s'engagent, un temps d'écriture de leur projet maîtrisé pour un résultat opérationnel : reconnaissance institutionnelle, soutien financier, projet concret. L'APMSL apporte en outre un soutien dans la durée aux équipes en place qui éprouvent des difficultés à mettre leur projet en œuvre et qui du fait de cette absence de dynamique collective peinent à attirer de nouveaux professionnels de santé à leurs côtés.

- **Mesure : soutenir les projets immobiliers permettant l'exercice coordonné des soins**

- **Poursuivre le maillage en MSP lorsqu'il est justifié**

En Pays de la Loire, la plupart des MSP sont dites multisites, dans un souci de proximité avec les patients. On constate cependant qu'en 2022 plus d'un quart des communautés de communes ligériennes n'ont aucune MSP sur leur territoire. En outre, les changements de pratique induits par le travail en équipe nécessitent souvent de nouveaux locaux ou une adaptation des locaux existants (salle de réunion, cabinets supplémentaires...). La Région poursuivra son soutien financier aux collectivités locales qui investissent dans ces projets immobiliers de MSP (projets initiaux, extensions) sous réserve qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie globale clairement définie.

- **Développer l'offre en centres de santé pluriprofessionnels**

Outre la crainte d'un isolement, les jeunes professionnels de santé, en particulier les médecins, appréhendent parfois la charge administrative d'une installation en libéral. C'est pourquoi une offre de salariat peut constituer une offre complémentaire dans les territoires. La Région apportera son concours financier à cette autre forme d'exercice coordonné pluriprofessionnel.

- **Soutenir en urgence les communes en besoin de cabinets médicaux**

Comme tous professionnels libéraux, les professionnels de santé ont besoin de locaux pour exercer. Les collectivités locales sont ainsi souvent sollicitées pour les aider à trouver des locaux adaptés, souvent dans l'urgence (départ d'un professionnel, opportunité pour en attirer un nouveau). Lorsque ces locaux n'existent pas, certaines collectivités entreprennent des travaux de construction ou de rénovation pour faciliter des installations. Dans la mesure où ces installations permettent de renforcer les équipes de soins primaires en place ou d'en créer de nouvelles, et qu'une réflexion sur l'élaboration d'un projet de santé avec les professionnels sera engagée, la Région contribuera à cet effort des collectivités.

OBJECTIF : SOUTENIR LES HOPITAUX POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS SPECIALISES

En 2021, dans le cadre du **Ségur de la Santé**, l'ARS des Pays de la Loire a prévu de mobiliser près de **1,2 milliard d'euros sur la période 2021-2029** pour de nombreux projets structurants de rénovation, de modernisation d'établissements sanitaires ou médico-sociaux. Participant au comité régional des investissements de l'ARS, la Région suivra la déclinaison de ce programme lourd d'investissement destiné à une meilleure prise en charge de la population.

Cependant, la Région n'entend pas se substituer aux responsabilités de l'Etat. Elle prévoit ainsi d'accompagner de manière ciblée les structures hospitalières de proximité. La crise COVID a touché lourdement le secteur hospitalier mais a aussi révélé un fort potentiel d'actions entre les différents acteurs de santé présents sur un territoire avec **un lien souvent décisif à l'échelle locale, entre l'hôpital et la médecine de ville**.

L'ambition de la Région est de soutenir des dynamiques locales portées par les hôpitaux, notamment par le biais des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui structurent à l'échelle départementale l'offre de soins du territoire et définissent le projet médical partagé sur un territoire. Ainsi, en lien étroit avec l'ARS (qui régule l'offre et soutient les investissements), la Région prévoit de poursuivre son financement initié avec le plan de relance, prioritairement aux équipements de soins permettant d'améliorer une offre de soins globale déficiente sur un territoire.

- **Mesure : soutenir les équipements hospitaliers locaux dédiés aux soins**

*La Région soutiendra aux côtés de l'ARS, et dans les mesures dédiées du Ségur (territorialisation et proximité des soins, d'urgences et de médecine de ville, d'imagerie), certains **investissements dans les hôpitaux locaux** dont, prioritairement les projets d'équipements utilisés pour des consultations avancées de spécialistes dans les territoires, équipements d'imagerie ou de biologie délocalisés.*

- **Mesure : soutenir certains équipements hospitaliers de pointe**

*Il s'agit d'investir dans certains **équipements hospitaliers de pointe** afin de développer sur le territoire un accès à des soins spécialisés innovants et de qualité pour les ligériens (par exemple des robots chirurgicaux). Destinés souvent à un large bassin de patientèle l'objectif est aussi d'éviter des déplacements, parfois longs vers des établissements extérieurs.*

OBJECTIF : PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE POUR MIEUX ACCEDER A L'OFFRE DE SOINS

La raréfaction et la réorganisation de l'offre de soins dans les territoires entraînent de facto des problématiques de mobilité : les nouvelles distances à parcourir pour accéder à un médecin, un orthophoniste, un kinésithérapeute, un spécialiste... ne doivent plus être un facteur de renoncement aux soins. En complément de l'ensemble de ses actions menées pour améliorer l'offre de santé et sa répartition, la Région, dans le cadre de sa **stratégie régionale des mobilités 2021-2030**, s'emploiera aux côtés des collectivités à offrir des solutions de transport adaptées sur l'ensemble du territoire.

Dans le champ de la santé, celles-ci apporteront des réponses aux besoins de déplacements des patients mais aussi des soignants vers leur lieu de travail. En tant qu'autorité organisatrice des trains régionaux, la Région des Pays de la Loire est vigilante à prendre en compte les besoins du personnel soignant pour définir les horaires des trains. Des adaptations d'horaires ont déjà eu lieu notamment pour le CHU du Mans en essayant de répondre au mieux aux sollicitations reçues. Par ailleurs la Région a accordé la gratuité au personnel soignant pendant la pandémie de Covid. La Région est de plus engagée auprès des professionnels de santé pour favoriser leurs déplacements quotidiens. **L'ouverture de la nouvelle halte ferroviaire Le Mans Hôpital - Université est envisagée en septembre 2023.** Elle sera desservie par les missions omnibus de la ligne Le Mans - Alençon et de la ligne Le Mans - Laval.

L'objectif affiché par la Région est de **renforcer son offre de TER, cadencée et continue**, de **mettre en place une offre de transport adaptée aux zones peu denses** et développer, dans la mesure du possible, l'offre des lignes régulières autocar. L'utilisation des transports collectifs, le recours au covoiturage et aux mobilités actives ont en outre un impact sur la qualité de l'air. La Région accompagne également fortement le développement de la pratique du vélo : soutien à la filière économique, soutien au développement des itinéraires cyclables sécurisés, en complémentarité de l'action des collectivités locales, soutien aux actions d'animation et de formation pour une remise en selle de tous les publics. (cf. ambition 5 sur l'alimentation et la santé environnement).

- **Mesure : favoriser l'émergence de solutions mobiles de soins**

Dans les zones en déficit d'offre de soins, la Région entend favoriser l'émergence de solutions mobiles en lien avec les équipes soignantes locales permettant à des publics isolés une continuité dans leur prise en charge, et d'éviter ainsi le recours aux services d'urgence pour des soins qui ne relèvent pas de l'urgence vitale mais qui ne peuvent pas attendre. La Région étudiera ainsi la faisabilité d'une expérimentation d'un « Doctobus » proposant des consultations médicales ou dentaires mobiles.

- **Mesure : mettre en place une offre de transport adaptée aux zones peu denses**

*Pour se rendre à un rendez-vous médical sur le chef-lieu ou dans une ville proche, les services de transport à la demande (TAD) peuvent être une alternative à la voiture particulière. La Région a inscrit dans sa stratégie régionale des mobilités **un objectif d'ici 2030 de développer en lien avec les collectivités Autorités organisatrices des mobilités un service de TAD 5j/7, 7h-19h, accessible aux personnes à mobilité réduite, pour répondre à ces besoins de déplacements de proximité.***

- **Mesure : soutenir les initiatives de mobilités solidaires**

Le transport solidaire permet aux personnes isolées, sans moyen de locomotion, d'accéder à la mobilité grâce à la solidarité de conducteurs bénévoles. Basé sur un principe de non-concurrence des autres modes de transport existants, il est une réponse locale aux problématiques de déplacement rencontrées par une population vulnérable des territoires périurbains et ruraux, notamment pour accéder aux lieux de soins. En Pays de la Loire, les initiatives de transport solidaire, organisées par le tissu associatif et les collectivités locales, sont très nombreuses et confèrent à la région un statut de pionnier. La Région s'engage pour soutenir les initiatives auprès des populations vulnérables, particulièrement dans les territoires ruraux et périurbains. A l'échelle des bassins de mobilité, les plans d'actions communs créés par la Loi d'orientation des mobilités, donneront lieu, en association avec les Départements, les autorités organisatrices des mobilités (AOM) et les organismes publics et privés compétents, à des actions concrètes.

OBJECTIF : FAVORISER LES INITIATIVES INNOVANTES POUR PERMETTRE A TOUS LES LIGERIENS D'ACCEDER A UNE OFFRE DE SOINS EN PROXIMITE

Dans un contexte où l'accès aux soins partout et pour tous est une priorité en Pays de la Loire, la Région souhaite encourager et soutenir les initiatives innovantes permettant au plus grand nombre, en milieu rural ou urbain d'avoir accès à une offre de soins de proximité. Il s'agit de soutenir des projets répondant aux enjeux de renforcement de l'offre locale de santé en Pays de la Loire en mutualisant les énergies et les compétences des professionnels de santé autour de projets concrets, générateurs d'amélioration des pratiques et de la prise en charge médicale sur des territoires fragilisés. La télésanté, qui regroupe l'ensemble des activités de télé médecine (téléconsultations, téléexpertise etc..) exercées entre des professionnels de santé et leurs patients grâce au numérique, est un outil qui doit poursuivre son déploiement sur l'ensemble du territoire permettant ainsi de rapprocher les patients des soignants et de répondre à certains besoins de santé.

- **Mesure : encourager les nouveaux modes d'organisations locales des soins**

La Région entend soutenir les initiatives innovantes favorisant des organisations locales de soins de proximité (par ex. organisations et délégations de tâches via les infirmiers en pratique avancée (IPA), assistants médicaux, solutions numériques innovantes...). Forte d'expérimentations concluantes, elle entend également poursuivre le déploiement des Services Médicaux de Proximité en Pays de la Loire dans les territoires en partenariat avec les acteurs locaux et les professionnels de santé. Ces services proposent des consultations médicales réservées aux patients sans médecin traitant en mobilisant souvent des médecins retraités et des internes. Ils constituent en tant que tels une réponse innovante à la problématique de désertification en santé dans les territoires.

Dans la mesure où certaines organisations locales de soins sont encore émergentes (le déploiement des Infirmiers en Pratique Avancée par exemple), la Région entend s'impliquer aux côtés de l'ensemble des acteurs qui expérimentent des actions dans ce domaine (ARS, Universités, CPAM, collectivités...).

- **Mesure : favoriser le déploiement territorial de la télésanté en Pays de la Loire**

En cohérence avec la stratégie numérique en santé régionale pilotée par l'ARS et mise en œuvre par le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADeS) des Pays de la

Loire, **il s'agit de poursuivre l'accompagnement du déploiement territorial de la Télémedecine**, pour mieux équiper en solutions numériques de soins les maisons et centres de santé, les EHPAD et les hôpitaux. L'objectif est ici de s'appuyer sur **des projets ambitieux, développés sur des échelles territoriales conséquentes** (bassins de vie voire département), associant les acteurs de la santé et les collectivités locales concernées :

- consolider les projets déployés ces dernières années en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe en travaillant sur l'accessibilité et l'appropriation des outils ;
- assurer le déploiement en Loire Atlantique et Vendée.

Pour concourir à cet objectif, le FEDER 2021-2027 pourra être mobilisé en complémentarité des financements de l'ARS et de la Région.

- Il s'agira également de favoriser la diffusion des bonnes pratiques en télésanté (outils de communication, journées de sensibilisation) :
 - auprès du grand public ;
 - auprès des professionnels de santé.

○ **Mesure : déployer l'aménagement numérique du territoire au service de la santé**

L'aménagement numérique du territoire est un préalable indispensable pour déployer des solutions numériques de télésanté et de e-santé opérationnelles dans les territoires.

Ainsi, la Région pilote avec l'Etat et les Conseils départementaux une stratégie numérique 2018-2025 visant à couvrir le territoire régional en accès numérique (environ 100 M€ d'investissements).

Si les opérateurs privés (Orange, SFR...) sont chargés aujourd'hui de raccorder à la fibre les grandes agglomérations régionales, dans les zones périurbaines et rurales, ce sont les Départements qui déploient en propre le très haut débit via la fibre avec les objectifs de couverture suivants :

- Sarthe - 100% à 2022 ;
- Mayenne - 100% à 2023 ;
- Maine-et-Loire - 100% à 2023 ;
- Vendée - 100% à 2023 ;
- Loire-Atlantique - 100% à 2025.

Les zones les plus isolées du territoire sont et seront traitées au cas par cas. **La Région peut ainsi accélérer certains raccordements d'établissements de santé si nécessité** (par ex : EHPAD, ou Maison de santé dans le cadre d'un déploiement de la télémedecine). Par ailleurs, considérés comme sites prioritaires, l'ensemble des centres hospitaliers est aujourd'hui raccordé au très haut débit.

Parallèlement, face aux risques de cyberattaques du système de santé, **la cybersécurité à l'échelle de chaque établissement de santé** est une priorité nationale. Il est donc impératif de faire prendre conscience aux structures que la sécurité numérique fait partie intégrante de la sécurité des soins.

AMBITION 2

DÉPLOYER LES FORMATIONS POUR INSTALLER DES SOIGNANTS DANS LES TERRITOIRES



AMBITION 2 : DEPLOYER LES FORMATIONS POUR INSTALLER DES SOIGNANTS DANS LES TERRITOIRES

*En 2022, près de **4 000 places de formations médicales et paramédicales** proposées chaque année dans les instituts de formation sanitaire des Pays de la Loire.*

Des évolutions notables en places de formation :

- **+ 500 places de formation d'aide-soignant**, le nombre total de places en instituts de formation passant de 1 500 à 2 000 places entre 2019 et 2023 ;
- **+ 350 places en 1^{ère} année de formation d'infirmier**, le nombre total de places prévues en 1^{ère} année de formation passant de 1 350 à 1 700 places entre 2019 et 2023.

63 instituts de formations médicales et paramédicales permettant un bon maillage territorial.

4 pôles d'excellence de formation construits ou en cours (Laval, Le Mans, Saumur, Nantes-QHU).

Une évolution importante de l'apprentissage avec **215 places d'aides-soignants en apprentissage** en 2022.

90% des apprenants des écoles de formations sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation.

Environ 143 000 étudiants en région.

La Région des Pays de la Loire s'est dotée avec l'Etat et les partenaires sociaux d'une **Stratégie régionale de l'emploi, de la formation** (formation professionnelle initiale par voie universitaire, scolaire et par apprentissage, et formation professionnelle continue) et de l'orientation professionnelles (SREFOP) qui pose le principe d'une organisation territoriale simplifiée et unifiée des politiques d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles. Cette stratégie s'accompagne du **Plan de bataille pour l'Emploi, du Plan régional pour une orientation tout au long de la vie**, ainsi que du prochain **Schéma des formations sanitaires et sociales**, dont l'adoption est prévue en décembre 2022, qui déclinent différentes mesures favorisant l'installation des soignants apportant ainsi une réponse aux besoins en emploi dans les territoires.

OBJECTIF : DEPLOYER LES FORMATIONS SANITAIRES AU BENEFICE DES TERRITOIRES EN BESOIN (VIA LE FUTUR SCHEMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES)

Une formation de qualité dans un environnement de qualité, demeure un élément essentiel dans l'attractivité des métiers de la santé et s'avère également déterminante pour motiver les futurs professionnels de santé à s'installer sur le territoire dans lequel ils ont suivi leurs études. La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a confié aux Régions des responsabilités majeures dans l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales. Dans ce cadre, la Région mène une action volontariste à la fois pour augmenter les places dans les écoles de formations, mais également pour soutenir les investissements des instituts de formation en portant en direct la maîtrise d'ouvrage de certains pôles de formation. Sur ces sujets, un travail collaboratif avec l'ARS des Pays de la Loire permet de structurer l'offre de formation en Pays de la Loire.

○ **Mesure : déployer l'offre de formation sur le territoire**

Le système de santé connaît depuis plusieurs années des tensions récurrentes en matière de ressources humaines, accentuées depuis par la crise sanitaire. Les travaux récents sur la prise en charge du Grand Âge (notamment les rapports de Dominique Libault et de Myriam El Khomri) ont mis en évidence les besoins de recrutement de personnels soignants dans les établissements et les services médico-sociaux, ainsi qu'à domicile.

En Pays de la Loire, les chiffres publiés récemment par l'Observatoire régional de la santé confirment le retard de notre région en termes de densité de professionnels de santé par rapport à la population. En effet, avec 36 470 infirmiers en exercice, on compte 964 infirmiers pour 100 000 habitants en Pays de la Loire, contre 1 145 au niveau national. Quant à la profession d'aide-soignant, elle est la plus en tension dans notre région, devant les métiers de l'industrie ou du bâtiment.

Face à ces données, la Région a décidé d'augmenter sans attendre l'offre de formation. Entre 2019 et 2021, la Région a acté une augmentation de 120 places en première année de formation en soins infirmiers ainsi qu'une augmentation de 200 places en formation d'aide-soignant.

Compte tenu du retard de « densité » de professionnels, des départs en retraite prévus, mais aussi de l'attractivité importante des Pays de la Loire, la Région a décidé d'augmenter significativement l'offre de formation :

- Pour la formation d'aide-soignant : 300 nouvelles places seront déployées entre 2022 et 2023 ;

- Pour la formation en soins infirmiers : 230 nouvelles places seront déployées en 1^e année entre 2022 et 2023.

Ces déploiements s'opèrent dans le cadre d'une compensation pérenne par l'Etat. En définitive, l'ensemble de ces augmentations représentent une hausse de 500 places de formation aide-soignant et une hausse de 350 places en formation de soins infirmiers entre 2019 et 2023. Plus précisément, le nombre total de places en instituts de formation aides-soignants passe de 1 500 à 2 000 places entre 2019 et 2023. Quant aux instituts en soins infirmiers, le nombre total de places prévues en 1^{ère} année de formation passe de 1 350 à 1 700 places entre 2019 et 2023.

Face à ce développement important, la Région portera une attention toute particulière à l'évolution de l'offre de stage (nombre, diversité) ainsi qu'à l'accompagnement et l'encadrement des étudiants et élèves durant leurs stages.

○ **Mesure : renforcer l'attractivité et le maillage des instituts et pôles d'excellence de formation délivrant des formations sanitaires et sociales**

*Dans le cadre de la mise en œuvre de son futur Schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région des Pays de la Loire continuera de **structurer un maillage territorial équilibré de l'offre en formations sanitaires** avec de nombreux instituts de formation répartis dans les cinq départements ligériens permettant d'offrir des formations en proximité sur des territoires potentiellement en recherche de professionnels de santé. Il s'agit tout d'abord, de **soutenir des investissements pour rénover ou créer de nouveaux locaux dans les instituts de formation existants**, à l'image du nouveau pôle de formation d'aide-soignant et d'infirmier qui ouvrira fin 2023 à Châteaubriant. Ensuite, la Région s'est engagée dans la **création de pôles d'excellence de formations** regroupant sur un même site, différentes formations universitaires permettant d'obtenir un pôle de formation de taille critique, rendant plus lisible et attractive l'offre de formations du*

territoire, encourageant les échanges entre les jeunes et dynamisant la vie étudiante. Deux pôles d'excellence de formation sont prévus au Mans et à Nantes (QHU) qui viendront s'ajouter aux pôles de Saumur et Laval déjà existants. Globalement, ces investissements répondent aux enjeux d'excellence de la santé du futur, avec la modernisation des conditions d'études (salles de simulation...), le rapprochement des équipes pédagogiques et des formations médicales et paramédicales. Le regroupement d'instituts ou pôles de formation sur un même site, accentuera par ailleurs, les interactions entre étudiants de formations différentes notamment médicales et paramédicales, permettant de mieux préparer ces étudiants à leur futur métier qui prévoit de plus en plus d'exercice pluriprofessionnel, et le travail en équipes de soins pluridisciplinaires.

Par ailleurs, depuis 2014 (loi Maptam), la Région est cheffe de file en matière d'enseignement supérieur et de recherche et fin 2020, une Stratégie régionale enseignement supérieur, recherche et innovation (SRESRI) a été lancée avec l'ambition de doter les territoires de campus attractifs, ouverts sur la société, connectés avec le monde. A ce titre, et dans le cadre du CPER 2021-2027, de nombreux investissements immobiliers sont prévus dans des campus universitaires et notamment le campus en santé, du futur Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) de Nantes. Ces investissements sont complétés par des pôles de formation modernes et **adaptés aux enjeux de la formation de demain pour doter la région d'une offre qui irrigue le territoire.**

- **Mesure : construire le futur volet formation en santé du Quartier Hospitalo-Universitaire à Nantes**

Unique en France, ce futur quartier créé autour du futur CHU de Nantes, va générer une nouvelle dynamique pour la formation, la recherche et l'innovation en santé. Ce quartier hospitalo-universitaire regroupera une nouvelle offre de soins, une faculté en santé, de nouveaux équipements de recherche et d'innovation. Le projet consiste à créer un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiés à la formation et à la recherche en santé - salles de cours, plateaux techniques axés sur la simulation, espaces administratifs, mais aussi d'un restaurant universitaire et d'un parking public.

Par ailleurs, la création du quartier hospitalo-universitaire consistera à rapprocher le volet « Formation en santé » du futur CHU de Nantes et de l'**Institut de recherche en santé « IRS 2020 »**. Ce projet ambitieux, appelé à devenir un pôle d'excellence en santé de niveau international, vise à réunir sur un même site près de 7 000 étudiants en formations médicales, paramédicales ainsi que sanitaires et sociales situées actuellement sur des lieux dispersés, obsolètes, très vieillissants et dégradés. Ce quartier regroupera également plus de 9 000 professionnels en formation continue et près de 1 000 personnels administratifs et techniques, formateurs et chercheurs.

La Région est maître d'ouvrage unique de cette opération immobilière dont les travaux débiteront en 2025, avec une ouverture prévue pour la rentrée scolaire 2030. Cette opération est co-financée par l'État, la Région, Nantes Métropole, l'Union européenne, Nantes Université et le CHU de Nantes, pour un montant de 206 M€ TTC.

- **Mesure : renforcer l'attractivité et la valorisation des formations et des métiers sanitaires et sociales**

*Compte tenu des enjeux forts de recrutement dans le secteur de la santé, il apparaît primordial de continuer à **valoriser les métiers et formations** qui s'y destinent, dans une démarche positive et réaliste.*

Différents leviers peuvent être activés : renforcer les actions de témoignage de professionnels et des jeunes en formation, accentuer les liens avec les acteurs de l'écosystème emploi/formation pour améliorer le discours sur les métiers (missions locales, Pôle emploi, EPLE, employeurs...), rendre plus visibles les évolutions professionnelles possibles pour les candidats à la formation, ou encore accroître l'usage des outils immersifs pour donner à voir sur ces métiers si riches humainement.

Il s'agit ainsi d'accroître le nombre de candidats à la formation, mais aussi de favoriser la réussite et le maintien des étudiants et élèves en formation.

OBJECTIF : FAVORISER LES CONDITIONS DE VIE DES APPRENANTS DANS LES TERRITOIRES : LOGEMENT, RESTAURATION, SANTE, DEPLACEMENTS, ...

La vie étudiante, périphérique à la formation, recouvre un nombre important de besoins. Une étude nationale de 2018 de l'Observatoire de la vie étudiante indiquait que 30 % des étudiants déclarent avoir renoncé à voir un médecin, 20 % présentent des signes de détresse psychologique, 8 % ont pensé à un acte de suicide au cours des 12 mois précédents le sondage, 48 % des étudiants sautent des repas pendant une semaine normale de cours, dont 16 % d'entre eux pour des raisons financières. La crise sanitaire a malheureusement certainement accentué ces constats.

Au titre de la nouvelle Stratégie Enseignement supérieur recherche et innovation (ESRI) 2021-2027, la Région veut développer un apprentissage attractif et propice à la réussite des apprenants et mènera des actions pour identifier les problématiques des étudiants ligériens en organisant notamment des temps de consultations des associations étudiantes. En sa qualité de cheffe de file de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Région pilote par ailleurs une nouvelle instance de gouvernance partagée, le Comité des territoires académiques (COTAC), instance de dialogue et d'échanges entre les acteurs du monde académique et les collectivités intéressées par les thématiques en lien avec l'enseignement supérieur. Le COTAC travaille déjà sur les problématiques des conditions de vie des étudiants, notamment de la question du logement. La Région a inscrit par ailleurs, dans le volet vie étudiante du CPER, un programme d'investissements immobiliers concernant l'offre de restauration.

L'action régionale se concentrera notamment sur certaines mesures déterminantes pour améliorer le bien-être des apprenants.

Aujourd'hui destinées aux étudiants à travers la stratégie ESRI, ces mesures seront complétées pour les apprenants en formations sanitaires et sociales dans le cadre du futur Schéma régional (décembre 2022)

○ **Mesure : adapter l'offre de logement et de restauration à la démographie étudiante**

Sur la question du **logement**, les cités universitaires ligériennes ont été entièrement réhabilitées aux normes de confort international ces cinq dernières années, mais les parcs de logements restent insuffisants. Le Comité des territoires académiques (COTAC), piloté par la Région, a ainsi choisi le logement étudiant comme chantier prioritaire. Un travail plus étroit est entamé avec les services de l'Etat (avec le Rectorat en particulier), acteur compétent sur la question du logement étudiant. Il conviendra par ailleurs, de s'interroger sur un accompagnement d'initiatives locales permettant de favoriser les conditions d'accueil des étudiants et élèves stagiaires dans les territoires (ex : investissements dans des logements/maisons pour étudiants en santé) et ce, dans le cadre d'un dialogue avec les universités et sans doute plus largement sur la question du logement de l'ensemble des étudiants.

Sur la question de la **restauration**, trois projets de constructions de restaurants universitaires (RU) sont prévus : à Nantes, construction du RU de la faculté de Santé à Nantes, construction d'un RU sur le site d'Heinlex à Saint-Nazaire et construction d'un RU à Vaurouzé au Mans.

Dans le cadre du CPER 2021-2027 ou d'un conventionnement complémentaire ad hoc avec les Universités, la Région participera ainsi à un programme ambitieux de rénovation et de construction de restaurants universitaires pour les prochaines années.

○ **Mesure : améliorer la santé des étudiants et leur bien-être en formation**

La promotion et la prévention de la santé des étudiants est une réflexion à mener, avec les moyens afférents. Des premiers échanges sur la santé étudiante ont eu lieu avec l'ARS des Pays de la Loire, les service de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants (SUMPPS), la CPAM et l'ORS des Pays de la Loire en 2020 et 2021. Un soutien fléché sur la lutte contre la détresse psychologique des étudiants a été octroyé en 2021 aux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre du plan de relance contre la crise sanitaire.

La réflexion sur la thématique devrait être poursuivie dans le cadre du COTAC, en lien étroit avec l'Etat, acteur compétent dans le domaine. Elle pourra être amenée à lancer une étude permettant de qualifier les problématiques de santé rencontrées par le public étudiant sur le territoire régional.

En outre, il est constaté dans certaines formations une évolution dans les profils des apprenants (âge, formation antérieure...), découlant d'évolutions récentes dans les modes de sélection d'entrée en formation, et de réforme de référentiels de formation. Ce phénomène induit un besoin accru d'accompagnement individuel de certains apprenants par les instituts, dans un contexte de crise sanitaire ayant fragilisé certains étudiants ou élèves pendant leur parcours (stress, crises d'angoisse, ...).

Consciente de l'importance de favoriser la réussite et le bien-être des étudiants et élèves en formation sanitaire et sociale, la Région souhaite travailler en collaboration avec les instituts de formation pour développer des dispositifs en faveur du bien-être des apprenants.

OBJECTIF : FORMER ET ATTIRER LES FUTURS MEDECINS SUR TOUT LE TERRITOIRE : UNE NOUVELLE STRATEGIE AVEC LES FACULTES DE MEDECINE

Depuis quelques années, pour mieux répondre en proximité aux besoins des territoires en professionnels de santé, les facultés de santé de Nantes et d'Angers avec l'appui de leurs départements de médecine générale, initient des expérimentations visant à **décentraliser leurs actions de formation au-delà des villes hospitalo-universitaires**. Consciente de l'enjeu de favoriser davantage le rapprochement entre les lieux de formation (dont les périodes de stage) et de futures installations des médecins, la Région souhaite renforcer son lien avec les facultés de médecines pour soutenir des projets innovants qui auront pour objectif de **rendre plus attractifs l'ensemble des territoires ligériens pour les étudiants en santé** au-delà des deux villes d'Angers et Nantes, sièges des facultés.

Dans le cadre de son futur schéma des formations sanitaires et sociales, la Région portera également une attention particulière aux **stages** prévus dans le cursus de formation des apprenants des écoles de formations sanitaires, ces écoles assurant sur ce point un rôle essentiel dans le rapprochement des futurs professionnels de santé avec des lieux d'installation sur l'ensemble de la région.

- **Mesure : développer l'enseignement et l'accompagnement universitaire en proximité des territoires en tension pour y installer de futurs médecins**

La Région poursuivra son soutien au projet de « Territoires Universitaires de santé » (PTUS) lancé en 2020 et porté par la Faculté de santé de l'Université d'Angers, le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers et les centres hospitaliers du Mans, Cholet et Laval.

Ce projet, soutenu par ailleurs par l'ARS des Pays de la Loire et de nombreuses collectivités des trois départements concernés (Départements, Métropoles et Agglomérations) a pour objectif d'apporter une réponse au sujet de l'attractivité des territoires de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine Anjou (secteur de Cholet), territoires particulièrement touchés par l'inégalité d'accès aux soins. Il s'agit d'organiser un enseignement en médecine et recherche décentralisé du site universitaire et hospitalier d'Angers en installant des postes hospitalo-universitaires dans les centres hospitaliers périphériques (chefs de clinique de médecine générale, chef de clinique assistant dans différentes spécialités).

Placer les étudiants et les formateurs universitaires sur les territoires les plus déficitaires en médecins permet :

- *d'attirer des jeunes diplômés sur ces postes hospitalo-universitaires qui représentent un facteur d'attractivité pour des professionnels de santé ;*
- *d'inciter les étudiants en formation à s'installer dans ou en proximité de la ville dans laquelle ils effectuent leurs études.*

Actuellement, 30% des étudiants en santé de la Faculté d'Angers sont en stage hors CHU d'Angers et il s'agira d'augmenter les lieux de stages pour les étudiants.

- **Mesure : développer la formation et la recherche en soins primaires dans les établissements de santé de proximité pour y attirer des soignants enseignants chercheurs**

La Région poursuivra son soutien au Pôle fédératif de soins primaires porté par la Faculté de médecine et le CHU de Nantes. Ce pôle développe des leviers concrets d'attractivité pour les étudiants et professionnels en santé en :

- *créant des activités d'enseignement et de recherche universitaire en soins primaires dans des structures de soins de proximité (MSP, cabinets de groupe), la plupart du temps en zones rurales (en Loire-Atlantique et Vendée). L'objectif est d'attirer dans des territoires en besoin de nouveaux professionnels de santé désireux de coupler des activités d'enseignement recherche avec des activités de soins. A terme ce projet concernera plus d'une trentaine de structures sur les deux départements. En outre les recherches menées ont vocation à approfondir pour les acteurs régionaux l'expertise et la connaissance les soins de proximité (ex : recours à la télémédecine) ;*
- *proposant de nouveaux lieux de stages pour les étudiants en médecine et en formation paramédicale (infirmiers, IPA, kinésithérapeutes, sage-femmes...) et ce, en exercice pluriprofessionnel afin de favoriser dès la formation, la découverte de ces nouveaux modes d'organisation qui constituent un déterminant essentiel pour leur future installation et pallie le déficit de démographie médicale.*

○ **Mesure : valoriser et développer les stages dans les territoires en besoin**

Les formations sanitaires et sociales se caractérisent par un ancrage fort dans le milieu professionnel, fondé sur le principe de l'alternance, avec des stages représentant environ 50% du temps de formation. Les stages sont souvent l'occasion pour les apprenants de conforter leur orientation professionnelle durant la formation et de découvrir les lieux d'exercice (par exemple les maisons de santé pluri professionnelles). Aussi, au travers de la déclinaison du son futur schéma pour ces formations sanitaires et sociales, la Région sera attentive au renforcement de la communication vers des jeunes ou toute personne intéressée par les métiers de la santé, sur la valeur ajoutée des stages et le caractère professionnalisant des formations. La Région s'attachera par ailleurs à favoriser les stages dans les territoires en tension en matière d'accès aux soins, notamment dans les structures d'exercice coordonné (MSP etc.).

OBJECTIF : REPONDRE AUX BESOINS DE RECRUTEMENT DES EMPLOYEURS DU SECTEUR DE LA SANTE

La Région des Pays de la Loire a engagé dès 2020 des dialogues avec chacun des onze secteurs d'activités et a prévu de signer avec l'ensemble des partenaires que sont le Préfet et le Recteur, les fédérations professionnelles régionales et les OPCO⁵, un contrat d'objectifs sectoriel régional « Emploi-Formation-Orientation ». L'objectif de la démarche est de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'emploi, de formation et d'orientation pour répondre au mieux aux besoins des entreprises et des Ligériens (jeunes, demandeurs d'emploi, salariés).

Chaque contrat est traduit en un plan d'actions prévisionnel décliné en objectifs opérationnels par acteurs, selon un calendrier avec livrable.

⁵ Un OPCO (Opérateur de Compétences) est un organisme agréé par l'Etat qui a pour but d'aider les entreprises ne dépassant pas 50 salariés à accompagner et à favoriser l'évolution professionnelle des salariés par le biais de la formation continue.

○ **Mesure : mettre en œuvre un contrat d'objectifs « Emploi-Formation-Orientation » Santé**

Dans le cadre du dialogue sectoriel santé, cinq groupes techniques de travail se sont réunis de février 2021 à mai 2022. Ces groupes techniques de travail composés des représentants désignés par les différentes fédérations d'employeurs, les opérateurs de compétences (OPCO Santé, ANFH⁶, CNFPT⁷), les services de l'Etat (ARS, Direccte, Rectorat) et de la Région ont permis de définir plusieurs enjeux partagés et actions à venir.

Le contrat d'objectifs « Emploi-Formation-Orientation » Santé se déclinera autour de quatre axes :

Axe 1 : l'observation pour connaître les besoins en compétences des entreprises et l'évolution des métiers :

- mise en place d'un portrait sectoriel « santé » en partenariat avec le CARIF OREF, l'ARS, l'ORS ;
- étude approfondie de la relation emploi formation orientation sur un minimum de dix métiers en tension choisis par les fédérations professionnelles.

Axe 2 : l'orientation autour de deux enjeux :

D'abord, faire mieux connaître auprès des jeunes et des actifs ligériens et des acteurs de l'orientation :

- les métiers du secteur Santé (métiers spécifiques du secteur, fonctions supports), les réalités d'exercice de ces métiers, les réalités des emplois ;
- l'offre de formation professionnelle initiale et continue, par l'alternance afférente à ces métiers.

Ensuite, optimiser l'usage des outils existants :

- cinq Orientibus pour les collèges et lycées ;
- guides Pocket Métiers ;
- site « ChoisirMonMétier » ;
- site « ChoisirMonStage » ;
- site « ChoisirMonApprentissage » ;
- plateforme « RencontreUnPro » pour la mise en relation étudiants / demandeurs d'emploi avec les professionnels.

Axe 3 : la formation à travers deux enjeux majeurs :

D'abord, adapter et optimiser l'offre de formation régionale pour répondre aux besoins des entreprises du secteur et aux mutations économiques, numériques, énergétiques et démographiques :

- augmenter l'offre de formation sur les métiers en tension ;
- territorialiser l'offre de formation ;
- développer des formations certifiantes spécifiques en réponse à des besoins conjoncturels ou émergents ;
- développer des voies de qualification et de reconversion professionnelle vers le secteur de la santé ;

⁶ Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier

⁷ Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- *mesurer l'efficacité des dispositifs de formation.*

Ensuite, favoriser le lien « formation-entreprise » :

- *appropriation de l'offre de formation professionnelle par les structures employeuses ;*
- *développement de l'alternance et de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) ;*
- *accueil et fidélisation des stagiaires se formant aux métiers du secteur.*

Axe 4 : le recrutement, l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle à travers deux enjeux :

Pour une meilleure structuration du secteur : l'accompagnement des entreprises dans la structuration d'une politique RH :

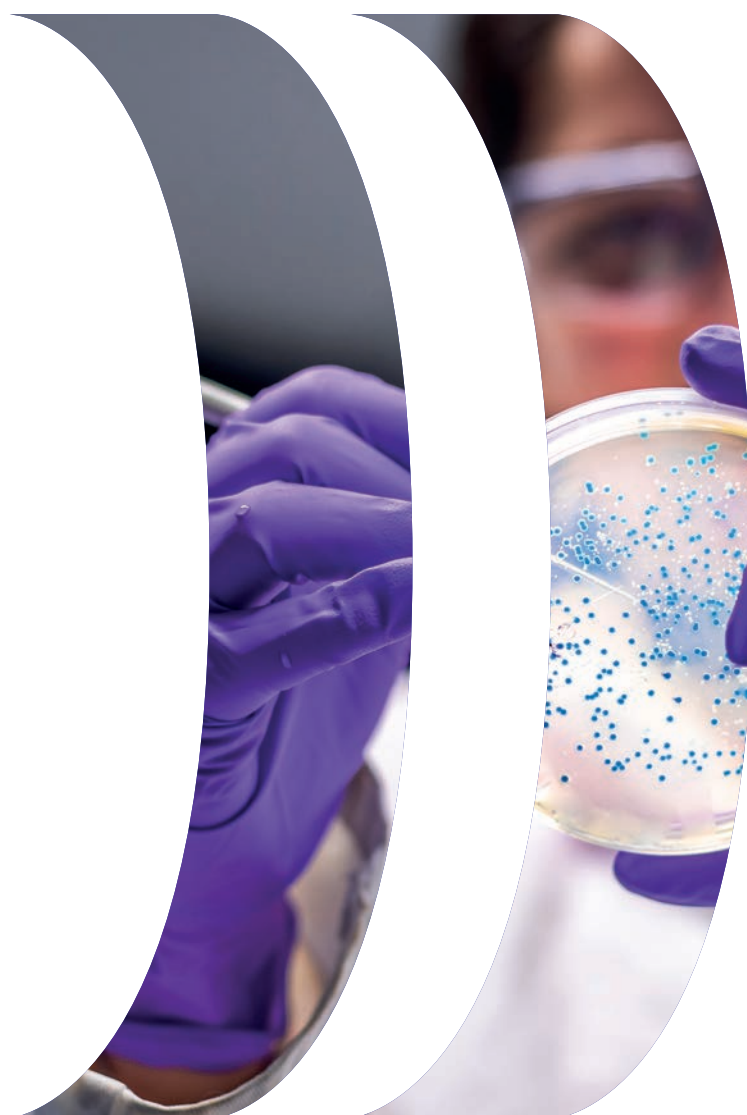
- *le renforcement de la fonction RH ;*
- *le maintien dans l'emploi ;*
- *la sécurisation des salariés à temps partiel.*

Pour une meilleure connaissance des offres et des besoins du secteur : la coordination des approches et interventions visant à aider les employeurs dans leur recrutement et dans la fidélisation de leurs salariés :

- *rendre plus visibles les compétences recherchées ;*
- *travailler la mise en relation des demandes et offres d'emploi ;*
- *engager une réflexion territoriale en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;*
- *dynamiser et coordonner la collecte d'offres en alternance ;*
- *partager les initiatives et les faire connaître.*

AMBITION 3

ACCÉLÉRER LA RECHERCHE
ET L'INNOVATION POUR BÂTIR
LA SANTE DU FUTUR



AMBITION 3 : ACCÉLÉRER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR BATIR LA SANTÉ DU FUTUR

3 Instituts de recherche en santé qui regrouperont à l'horizon 2028 l'ensemble des équipes de recherche en santé du territoire.

20 laboratoires de recherche en santé en région dont **12 sous tutelle de l'INSERM**.

2 structures fédératives de recherche : SFR Bonamy à Nantes et SFR ICAT à Angers, qui fédèrent l'ensemble des laboratoires de recherche et les plateformes technologiques dans le domaine de la biologie-santé.

2 CHU en région qui contribuent à accélérer la recherche translationnelle pour favoriser le transfert des innovations thérapeutique vers les patients.

4 grands projets régionaux lauréats du Programme (national) d'Investissement d'Avenir dans le champ de la santé : 1 Initiatives Science Innovation Territoire Economie (I.site) Next et son volet « santé du futur », 2 laboratoires d'excellence (LABEX IRON en médecine nucléaire et IGO en immunothérapie), 1 équipement d'excellence (Equipex Arronax+).

Atlanpôle Biothérapies, pôle de compétitivité du Grand Ouest qui fédère acteurs industriels, entreprises et startups, laboratoires de recherche, CHU, universités et écoles pour les technologies de pointe en biologie et santé.

Arronax Nantes, communauté d'acteurs nantais travaillant sur la recherche et le développement de la médecine nucléaire, avec le Cyclotron Arronax.

17 plates-formes technologiques ligériennes spécialisées en sciences du vivant et de l'environnement présentes sur le périmètre interrégional de **Biogenouest**.

Un réseau **Cancéropole Grand Ouest** accompagnant des programmes de recherche pluridisciplinaires et translationnels sur le traitement des cancers. Un Site Intégré de Recherche en Cancérologie (SIRIC Illiad).

Des forces thématiques en santé en Pays de la Loire :

- immunologie (cancérologie, transplantation, infectiologie) ;
- évaluation des risques et biomarqueurs (médecine personnalisée) ;
- nutrition et métabolisme ;
- biomatériaux ;
- médecine nucléaire et rayonnements ionisants.

La santé constitue l'un des plus importants domaines de recherche en Pays de la Loire et regroupe les principaux marqueurs d'excellence du territoire. Dans le cadre de sa stratégie ESRI (Enseignement Supérieur Recherche Innovation), la Région accompagne et soutient les acteurs ligériens de la recherche en santé avec un investissement important dans les projets immobiliers structurants, les infrastructures scientifiques (équipements), les projets individuels et collectifs des chercheurs et équipes de recherche. Ce soutien orienté vers les chercheurs à haut potentiel et programmes de recherche d'excellence contribue à la différenciation de la région sur certaines thématiques d'excellence en santé : immunologie (cancérologie, transplantation, infectiologie), évaluation des risques et biomarqueurs (médecine personnalisée), nutrition et métabolisme, biomatériaux, médecine nucléaire et rayonnements ionisants.

OBJECTIF : RENFORCER L'EMPLOI SCIENTIFIQUE ET CONSTRUIRE UNE COMMUNAUTE DE LEADERS SCIENTIFIQUES

L'écosystème ligérien de la recherche en santé contribue de manière significative à l'image des Pays de la Loire, en termes d'excellence, d'expérimentation, de dynamisme. Il nourrit à ce titre une stratégie collective d'attractivité pour la région notamment en termes d'emploi scientifique. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie ESRI, la Région apporte un soutien volontariste à l'emploi scientifique à travers différents dispositifs d'attractivité et de renforcement de l'emploi scientifique permettant d'augmenter le nombre de chercheurs répartis dans les 20 laboratoires ligériens en santé. Ces dispositifs de soutien s'échelonnent sur les différentes étapes de la carrière d'un chercheur. Ils incarnent la mesure 12 de la SRESRI : « Du doctorant au chercheur de renommée : renforcer l'emploi scientifique et construire une communauté de leaders scientifiques en région Pays de la Loire ».

- **Mesure : augmenter l'emploi scientifique régional**

Par sa stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) 2021-2027, la Région Pays de la Loire a renouvelé cet objectif de renforcer l'emploi scientifique en Pays de la Loire afin de corriger, notamment, une sous implantation historique des grands organismes en région. Cette politique se déploie par le financement d'allocations doctorales, aux côtés des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en santé, particulièrement les grands organismes de recherche nationaux (CNRS, INSERM), il s'agit d'inciter ces acteurs à investir en capital humain sur le territoire régional pour poursuivre la croissance constatée du nombre de chercheurs notamment en santé sur les dernières années dans les Pays de la Loire.

- **Mesure : construire une communauté ligérienne de leaders scientifiques**

Dans un contexte de compétition à l'échelle internationale pour attirer les professionnels à haut potentiel, la Région a pour ambition de construire une communauté des talents de la recherche et d'offrir la possibilité de connecter ces chercheurs entre eux et avec les forces vives du territoire (créateurs d'entreprises, associations, collectivités...). Cette politique s'incarne ainsi dans 4 dispositifs d'attractivité qui s'échelonnent sur les différentes étapes de la carrière d'un chercheur, du jeune chercheur prometteur au leader expérimenté, tout en veillant à l'articulation avec les dispositifs nationaux et européens.

OBJECTIF : INVESTIR DANS DES INFRASTRUCTURES, DES EQUIPEMENTS DE RECHERCHE EN SANTE

La région des Pays de la Loire dispose d'équipements discriminants au niveau national voire européen qu'il convient d'amplifier. La Région soutient ces infrastructures de recherche qui constituent de réels atouts pour le territoire et représentent des facteurs d'attractivité pour les étudiants et chercheurs à haut potentiel. Aussi, dans le cadre du CPER, du contrat d'avenir ou de projets plus spécifiques (en particulier le soutien au Cyclotron Arronax), la thématique santé mobilise une part significative des financements régionaux consacrés aux équipements et infrastructures de recherche.

○ **Mesure : soutenir les infrastructures de recherche en biologie et santé**

Les infrastructures scientifiques qui couvrent le champ thématique de la santé sont portées et structurées, pour l'essentiel d'entre elles, par deux structures fédératives de recherche : SFR Bonamy (Nantes) et SFR ICAT (Angers). Pour accompagner le développement des plateformes, la Région déploie son soutien à travers des dispositifs à géométrie et périmètres variables et complémentaires :

- *au titre du CPER 2022-2027, pour des projets structurants, en particulier adossés à des plateformes technologiques, dans une démarche de mutualisation et d'ouverture ;*
- *au titre de l'appel à projets régional « infrastructures de recherche », pour soutenir des projets de création ou développement de plateformes, à caractère discriminant et suivant un plan de développement en vue d'intégrer des réseaux nationaux et européens ;*
- *au titre du soutien aux plateformes en sciences de la vie et du vivant du réseau Biogenouest. A titre d'illustration, près de 20M€ ont été accordés pour accompagner les développements technologiques et la dynamique de structuration des plateformes en sciences de la vie et du vivant durant ces 20 dernières années ce qui permet aux acteurs en santé de disposer aujourd'hui d'un avantage comparatif.*

○ **Mesure : soutenir les investissements immobiliers structurants de recherche en santé (IRS2020, Cyclotron Arronax ...)**

La Région soutient des projets immobiliers en santé collectifs et mutualisés pour accompagner le défi démographique et développer des politiques de site attractives.

- **Installation du futur institut de recherche en santé IRS 2020 sur le site du futur QHU**
Dans le futur quartier de la santé QHU de Nantes, au titre du contrat d'avenir signé entre l'Etat et la Région en 2019, la Région soutient le projet de réalisation d'un nouvel « Institut de Recherche en Santé IRS 2020 ». Cette opération immobilière d'envergure offrira aux chercheurs ligériens des sciences de la vie et du vivant les conditions d'affirmer ces thématiques d'excellence et d'accompagner l'essor d'autres thématiques. Les investissements de la Région pour l'IRS s'inscrivent dans une approche intégrative et translationnelle de la recherche en santé au bénéfice de l'innovation des soins.

- **Cyclotron Arronax**

Le cyclotron Arronax est un accélérateur de particules de haute énergie et de haute intensité implanté à Saint-Herblain et destiné à produire un ensemble de radioéléments pour la recherche en médecine nucléaire et radiochimie. Il s'agit d'un outil de recherche unique en Europe qui constitue l'un des atouts de la recherche nantaise en médecine nucléaire et en radiochimie. En complément des importants investissements qui ont permis la création de ce cyclotron et le développement d'une différenciation régionale dans le domaine de la médecine

nucléaire, la Région a réaffirmé son soutien au projet de développement de l'infrastructure pour l'accompagner dans cette phase charnière. Ces nouveaux investissements permettront à Arronax de jouer pleinement son rôle de locomotive pour le développement d'une filière radiopharmaceutique sur le territoire, pour devenir à terme un acteur incontournable de la recherche européenne sur les rayonnements ionisants et aux premiers rangs européens en médecine nucléaire.

OBJECTIF : INVESTIR DANS DES PROGRAMMES STRUCTURANTS DE RECHERCHE EN SANTE

○ **Mesure : amplifier l'impact des programmes « Investissements d'avenir »**

L'écosystème de la recherche en santé concentre un grand nombre des marqueurs d'excellence du territoire autour de grands projets lauréats des Programmes des Investissements d'Avenir (PIA). La Région a largement accompagné des dynamiques d'excellence à travers ces dispositifs trajectoire Nationale et trajectoire Europe déployés en adossement de ces appels à projets nationaux et européens : l'I-Site NEXT et son volet « santé du futur », les Labex IGO (immunothérapies Grand Ouest) et IRON (innovative radiopharmaceuticals for Oncology and Neurology - médecine nucléaire), les projets Equipex Arronax, etc...

○ **Mesure : développer des programmes de recherche d'excellence sur le cancer**

La région des Pays de la Loire bénéficie sur son territoire d'une expertise scientifique importante sur le cancer et de programmes de recherche d'excellence sur le sujet. La Région soutient ces programmes notamment en tant que partenaire financier des appels à projets structurants du **Cancéropôle Grand Ouest (CGO)**. Présent dans les Pays de la Loire, la Bretagne et la Région Centre Val de Loire, le CGO rassemble les universités, les CHU, les centres de lutte contre le cancer, l'INSERM, le CNRS et la Ligue Nationale contre le cancer, autour d'appels d'offres annuels qui visent à financer des programmes innovants, ambitieux et compétitifs au niveau européen permettant aux patients de bénéficier plus rapidement des moyens thérapeutiques innovants et les plus adaptés pour le traitement des cancers.

Il est à noter que la Région bénéficie également, sur son territoire, du label **Site de Recherche Intégrée sur le Cancer (SIRIC-ILLIAD)** reconnu par l'Institut National de Recherche sur le Cancer (INCA). Seuls 8 sites sont labellisés à l'échelon national.

○ **Mesure : accompagner la maturation de projets de recherche**

La Région, via le FEDER, soutient la mission d'accompagnement à la maturation de la Société d'Accélération du Transfert de Technologie **OUEST VALORISATION**⁸. L'objectif est ici d'augmenter la valeur des inventions académiques et d'accélérer la mise sur le marché des résultats de la recherche : réalisation de prototypes et preuves de concept, validation du potentiel économique et identification de marchés, dépôts de titres de propriété intellectuelle. Ces projets « dé-risqués » ont vocation à faire l'objet de cessions ou concessions de licences d'exploitation à des entreprises existantes ou créées à cet effet (start-up innovantes).

⁸ Ouest valorisation est une Société d'Accélération de Transfert Technologique créée en 2012 dans le cadre des « Investissements d'Avenir ». Sa principale mission est d'assurer la valorisation des résultats de la recherche publique pour proposer des ressources d'innovation aux entreprises.

Les financements des programmes de maturation étant priorisés vers les projets s'inscrivant dans les thématiques de la Stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI), et au regard des forces académiques ligériennes en présence, la thématique de la santé est fortement représentée dans le programme de maturation de la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT). Aussi, la SATT conduit, avec le soutien du FEDER, des projets de maturation dans les secteurs des biothérapies, biomarqueurs et imagerie médicale et technologies de la santé.

- **Mesure : mobiliser la recherche et développer des projets territoires d'expérimentation en réponse aux enjeux sociétaux**

*La Région pourra soutenir des initiatives émanant des territoires eux-mêmes, qui définissent les enjeux et les problématiques qui leur sont propres et recherchent, dans un partenariat avec les acteurs académiques, des applications de la science. Il s'agira de **stimuler et soutenir des projets de recherche et d'innovation en santé recherchant des solutions innovantes.***

- **Mesure : mobiliser les acteurs de la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) pour stimuler le dialogue « Sciences Société » autour des enjeux de santé publique**

La Région qui dispose de la compétence d'animation et de coordination des acteurs régionaux de la Culture scientifique technique et industrielle (CSTI), a vocation à soutenir les actions qui permettent de renforcer le dialogue entre scientifiques et citoyens autour d'enjeux spécifiques comme la santé. Cette compréhension de la démarche scientifique et du fonctionnement de la science se sont révélés d'autant plus indispensables au moment de la crise sanitaire. Dans le domaine de la santé, la Région a ainsi lancé l'appel à projets Sciences Société 2020 autour de la thématique « du lien entre alimentation et santé » pour diffuser auprès des ligériens des connaissances scientifiques sur ce sujet.

OBJECTIF : DEVELOPPER L'ECONOMIE DE LA SANTE EN REGION

L'importance de la filière Santé pour la résilience nationale n'est plus à démontrer, elle constitue une filière régionale d'exception en Pays de la Loire que la Région soutiendra avec volontarisme. Comptant environ 10 000 emplois et 200 entreprises innovantes, elle occupe déjà une place remarquable en matière de biotechnologies. De nombreuses entreprises régionales de ce secteur se sont ainsi distinguées lors de la lutte contre le Covid-19 (Valneva, Xenothera, Ose Immunotherapeutics, Affilogic,..). La filière est également forte de leaders en « medtechs » (fabrication de dispositifs médicaux) et « foodtechs ». Plusieurs grands défis sont encore devant les acteurs régionaux de ce domaine : **meilleure visibilité de la filière, consolidation financière des entreprises en forte croissance, investissement dans des outils industriels de bio production de lots cliniques et commerciaux, émergence accrue de projets innovants collaboratifs....**

Unique en France, l'ensemble "**CHU-fac en santé-IRS⁹-Station S**", est un projet phare sur le territoire de Nantes Métropole. Déterminant pour l'avenir de la filière, il est spécifiquement développé pour créer une nouvelle dynamique pour la formation, la recherche et l'innovation en santé et offrir un environnement propice à la création de nouvelles entreprises en santé. La Station S viendra y soutenir la dynamique entrepreneuriale métropolitaine et régionale, permettant aux startups et entreprises d'accélérer leurs projets d'innovation, de recherche et développement au service de la santé du futur et de la filière santé régionale.

- Face aux enjeux auxquels cette filière cristallisée par la crise doit faire face, la Région activera l'ensemble de ses leviers d'intervention repris dans le **Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028** qui vient d'être approuvé après une large concertation :
 - soutenir les mutations technologiques et sociales de nos entreprises et poursuivre la réindustrialisation de nos territoires (priorité 1 du SRDEII) ;
 - préserver et renforcer la capacité d'investissement des entreprises (priorité 2) ;
 - acculturer toutes nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets (priorité 3) ;
 - soutenir les entreprises vers la conquête de nouveaux leviers de croissance à l'international (priorité 8).

Par ailleurs, **la Silver économie** est une source d'opportunité et de développement. C'est un marché à fort potentiel au regard du vieillissement de la population qui va, au cours des deux prochaines décennies, profondément modifier les équilibres économiques et sociétaux en place. A tendances démographiques constantes, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteraient 1,2 millions d'habitants et 30 % de la population ligérienne en 2030. Cette transition démographique invite à inventer des solutions innovantes, à soutenir la recherche fondamentale et appliquée, à appuyer des entreprises de toutes tailles pour développer des solutions organisationnelles, numériques et techniques adaptées au grand âge, mais aussi à la vie quotidienne. Ainsi, la dynamique initiée autour de l'offre « Pays de la Loire Silver éco » sera poursuivie.

○ **Mesure : réindustrialiser les filières et agir en faveur de la relocalisation (priorité 1)**

La pandémie de la Covid-19 et la crise économique qui en a résulté ont crûment mis en lumière l'extrême dépendance du tissu industriel français à des biens et composants fabriqués à l'autre bout du globe. Cette dépendance se révèle aujourd'hui encore très problématique pour des filières industrielles comme l'électronique professionnelle et surtout l'automobile, contrainte à des arrêts de production ; elle pose en outre avec acuité des questions de résilience nationale, s'agissant par exemple du manque potentiel de matériels et de composants médicaux.

*Dans le sillage de cette prise de conscience, il est aujourd'hui indispensable de **soutenir et accompagner la relocalisation industrielle**, qu'il s'agisse de réimplantation de sites de production stricto sensu, de ré internalisation de la production au sein de sites existants ou encore du passage de start-ups industrielles vers un stade de fabrication à grande échelle. **Il s'agit en outre d'une formidable opportunité de création de produits/modèles économiques nouveaux et différenciants** (par exemple dans le domaine des biomédicaments), de déploiement de l'Industrie du futur en robotisant et numérisant les activités rapatriées et d'engagement dans la transition énergétique en diminuant l'empreinte carbone des flux logistiques associés.*

⁹ Institut de Recherche en Santé

La Région engagera donc, au bénéfice de l'ensemble des filières industrielles ligériennes, une réflexion visant à déterminer le meilleur accompagnement possible pour les entreprises désireuses de relocaliser des activités productives. Cela pourra passer par une mobilisation accrue des dispositifs existants (AMI Industrie du futur, Dinamic Entreprises, financements en prêts participatifs et fonds propres...) comme par la création de nouveaux outils dédiés, en concertation avec les partenaires économiques de la Région. Elle facilitera également l'accès des entreprises régionales aux opportunités offertes par la stratégie récemment annoncée par l'Etat en faveur des « deep tech » et des start-ups industrielles. Le « sourcing » de ces projets sera organisé en lien avec les partenaires de la Région, au premier rang desquels Solutions&Co, agence régionale de développement économique mais aussi les pôles de compétitivité et les chambres consulaires. A cet égard, la Région et l'Etat ont sollicité la CCIR afin d'imaginer un nouveau parcours **DINAMIC + (Re)localisation**, destiné à accompagner les chefs d'entreprises sur un diagnostic stratégique et une mise en œuvre opérationnelle.

Par ailleurs, un autre levier central de la réindustrialisation consiste incontestablement à agir sur la **relocalisation des achats** et des chaînes de fournisseurs. Selon plusieurs études, le potentiel de ce « resourcing » dépasserait celui des relocalisations industrielles stricto sensu. Dans ce contexte, la Région a mis en place mi-2021 une démarche régionale de « resourcing », visant à recenser les savoir-faire économiques et industriels du territoire ligérien pour à la fois leur donner de la visibilité et faciliter la rencontre entre les entreprises et les donneurs d'ordre à la recherche de solutions de relocalisation en Pays de la Loire. Coordonnée par l'agence régionale Solutions&Co, cette démarche a pris la dénomination de « **Solutions Se Fournir en Pays de la Loire** », et affichée pour ambition d'accompagner les entreprises manufacturières ligériennes à augmenter la part de leurs achats en région. Plusieurs industriels régionaux se sont déjà inscrits avec succès dans cette action, qui sera poursuivie dans la durée.

○ **Mesure : investir dans un fonds d'investissement national santé (priorité 2 SRDEII)**

En structurant sa politique d'intervention en fonds propres autour d'un fonds régional d'investissement unique, Pays de la Loire Participations (PLP), la Région a souhaité renforcer ses capacités d'intervention pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'impulsion et d'entraînement auprès des institutionnels privés (notamment les Banques) et publics (Bpifrance).

Les objectifs de la Région sont :

- de combler les carences observées sur le financement des phases les plus risquées et les petites levées de fonds et générer un effet de levier sur les fonds privés ;
- de stimuler le changement d'échelle sur certains secteurs clés et s'appuyer sur les filières/secteurs à fort potentiel.

Dans ce cadre, l'activité de Pays de la Loire Participations cible trois axes d'intervention : le soutien des jeunes entreprises innovantes en phase d'amorçage ; le renforcement des entreprises en phase de croissance et de redéploiement ; l'accompagnement des projets à fort potentiel en lien avec les thématiques de l'industrie du Futur, de la croissance verte et bleue.

Pour cela, deux modes d'interventions sont privilégiés :

- une activité « Fonds de Fonds », en place depuis 2019, disposant d'une capacité à investir de plus de 50M€ sur la période 2019-2024 et qui a bénéficié d'un budget de relance en 2020. Pays de la Loire Participations a déjà investi dans 10 fonds actifs totalisant près de 430M€ avec une part globale avoisinant 10% ;

- Une activité de co-investissement direct au capital des entreprises ligériennes, exclusivement en participation minoritaire en tant qu'investisseur patient et avec maintien de l'autonomie des dirigeants. A ce jour, Pays de la Loire Participations dispose de près de 60 participations actives ayant permis la création de plus de 500 emplois sur le territoire.

Le succès de Pays de la Loire Participations et ses réalisations d'aujourd'hui confortent la Région dans la poursuite de cette politique en la renforçant sur certains axes et secteurs.

L'épidémie de Covid-19 a amplifié et accéléré les thèmes clés des dernières années tels que la santé. **Pays de la Loire Participations poursuivra sa politique offensive dans des fonds d'investissement couvrant ces thématiques, notamment dans le secteur de la santé.** La crise sanitaire a notamment permis de mettre en lumière la qualité de l'écosystème du grand ouest avec la création de grands acteurs de la santé aux forts besoins de financements, accrus en raison de l'inflation des coûts induits par la mise sur le marché des produits liés à la santé. Ainsi, **la Région souhaite favoriser l'émergence sur le territoire ligérien d'un fonds d'investissement national ciblé « Santé ».** Les besoins financiers sont accrus par l'inflation des coûts des essais cliniques nécessaires pour la mise sur le marché. Le déploiement sur le territoire d'un fonds d'investissement ciblé « Santé » constitue une brique complémentaire intéressante pour booster les projets et attirer d'autres investisseurs en lien avec les projets et acteurs structurants listés ci-avant, pour aider les projets à franchir les premières étapes les plus risquées et à maturer leurs projets avant de pouvoir accéder à des financements encore plus importants par la suite.

Ainsi, en mai 2022, un investissement régional de 3 M€ via Pays de la Loire Participations dans le fonds national Cap Innovation Santé 1 a été voté. En ligne avec la stratégie d'intervention de Pays de la Loire Participations (accélération des start up et accompagnement sur des secteurs à fort potentiel), ce Fonds national, à poches régionales, est dédié aux sociétés du domaine de la Santé en phase de croissance et d'accélération (hors amorçage et série A). Les sociétés visées seront essentiellement en phase clinique ou de preuve de concept chez l'humain. Cet investissement vient utilement compléter les interventions de GOCA 3 et OV4. La souscription des contributeurs régionaux dans CAP INNOVATION SANTÉ pourrait avoisiner les 8-10 M€ (hors quote-part BPI et FEI) lorsque le fonds aura atteint sa cible de 100 M€ (avec un minimum à 75 M€) avec un effet de levier minimum demandé de « 1,5 fois ».

- **Mesure : acculturer toutes nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets (priorité 3 du SRDEII)**

L'innovation est un levier majeur de compétitivité pour toutes les entreprises et pour tous les secteurs dont celui de la santé. Les orientations sur cette thématique sont présentées dans la priorité 3 du schéma.

Les principes d'action régionaux sont les suivants :

- il convient d'accompagner toutes les formes d'innovation y compris non technologiques (innovations organisationnelles, de management, sociétales, nouveaux modèles d'offre de services et de production, nouvelles approches et démarches de conception...);
- la dynamique de soutien à l'innovation en Pays de la Loire doit s'appuyer sur un parcours adapté aux besoins de chaque entreprise en fonction de son degré de maturité en matière d'innovation (de l'innovation incrémentale à l'innovation de rupture) ;
- il faut accélérer l'accès des PME à l'innovation en veillant à rendre le parcours plus lisible, plus simple et accessible en proximité ;

- *pour permettre des innovations de rupture, l'adaptation aux nouveaux défis et le développement de nouvelles filières, le territoire doit pouvoir s'appuyer sur des ressources d'excellence.*

La palette d'outils disponibles pour accompagner l'innovation est importante et organisée autour de la sensibilisation, de l'accompagnement, du financement et de l'accès à des expertises et infrastructures.

En ce qui concerne l'accompagnement des entreprises et le lien avec les acteurs académiques dans le domaine de la santé, la Région s'appuie notamment sur le pôle Atlanpole Biothérapies. Ce pôle rayonne sur trois régions (Pays de la Loire, Centre Val de Loire et Bretagne), il représente 150 PME, quatre entreprises cotées en Bourse, plus de 2000 chercheurs, et a labellisé depuis sa création 823 projets pour un montant global de plus de 920 M€.

La Région déploie dans le cadre de partenariats un continuum de financements des projets d'innovation à tous les stades des projets et pour tout type d'innovation.

Les outils régionaux spécifiques au financement des projets d'innovation individuels (Pays de la Loire Innovation) et collaboratifs (Appel à Projets R&D collaborative) ont été récemment renforcés avec la contractualisation entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire sur le PIA 4 régionalisé. Le secteur de la santé est particulièrement générateur de projets de R&D qui sont accompagnés en combinant les possibilités de financements privés et publics (régionaux, nationaux, européens).

- **Mesure : mettre en œuvre un parcours d'accélération des filières à l'international, notamment en santé (priorité 8 du SRDEII)**

La capacité des filières stratégiques à se projeter à l'international est un facteur clé pour le développement du territoire et son attractivité. C'est la raison pour laquelle la Région place cet enjeu au cœur de ses priorités et a lancé en 2021 un programme pour leur permettre de se positionner sur les opportunités qui émergent dans la recomposition des marchés mondiaux. Porté par un consortium innovant alliant Business France, la CCI des Pays de la Loire, Altios et Katalyse, ce programme vise à déployer des plans d'actions spécifiques aux filières stratégiques régionales pour les doter d'une feuille de route qui croise leurs besoins et les opportunités à l'international. 12 filières sont destinées à bénéficier de ce programme et 8 d'entre elles ont déjà été diagnostiquées dont la filière santé (e-santé ; biothérapies) Sur la base du diagnostic réalisé, un accélérateur adapté à la maturité des entreprises de la filière sera lancé pour les accompagner sur des marchés internationaux à fort potentiel.

- **Mesure : animer l'offre « Pays de la Loire Silver économie »**

Aujourd'hui, plusieurs acteurs interviennent dans ce champ avec le soutien régional : le Gérontopôle, la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR), la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), la Chambre de métiers et de l'artisanat régionale en relation avec les cinq départements. Depuis 2017, un partenariat renouvelé a permis de définir et déployer une offre d'accompagnement structurée, lisible et accessible pour les entreprises présentes sur les marchés de la Silver économie, ou voulant y accéder, en France et à l'étranger, et d'animer cette offre « Pays de la Loire Silver Eco » dans un objectif de réseau. Cette dynamique sera reconduite et approfondie sur des thématiques telles que l'économie circulaire (recyclage des aides techniques), la nutrition, l'habitat...

AMBITION 4

ACCOMPAGNER LES JEUNES
À DEVENIR ACTEURS
DE LEUR SANTÉ
ET DE LEUR BIEN-ÊTRE



AMBITION 4 : ACCOMPAGNER LES JEUNES A DEVENIR ACTEURS DE LEUR SANTE ET DE LEUR BIEN-ÊTRE

160 000 lycéens en Pays de la Loire.

6% des Ligériens de 17 ans déclarent un état de santé (santé perçue) peu ou pas du tout satisfaisant (enquête Escapad 2017).

49 000 jeunes accompagnés par le réseau des Missions locales en 2021.

8 237 jeunes ont eu dans le cadre de leur accompagnement à la mission locale une proposition santé soit 17% des jeunes accompagnés, dont 6% de mineurs. Ces 8237 jeunes ont bénéficié de 17 357 « propositions santé », soit une moyenne de 2,1 propositions par jeune.

949 jeunes vus en entretien « écoute psychologique » en 2021, soit une progression de 11 % par rapport à 2020.

Santé mentale :

17 % des adolescents (de 17 ans) présente syndrome dépressif modéré ou sévère (2017).

COVID 19 : + 23 % de jeunes de 13-18 ans traités par psychotropes entre octobre 2020 et juin 2021 (par rapport à la période octobre 2019 à juin 2020).

Addictions :

26 % fumeurs quotidiens chez les 17 ans (en 2017).

12 % déclarent un usage régulier d'alcool (10 fois et + dans le mois) en 2017 (8 % en France).

7 % usagers réguliers (10 fois et + dans le mois) de cannabis en 2017 (enquête Escapad 2017).

La crise sanitaire a particulièrement mis à mal la capacité de contrôle de chacun sur sa propre santé, et en particulier les jeunes qui ont subi de plein fouet les conséquences de cette crise sans précédent. En effet, à l'âge où normalement les jeunes entament une phase de détachement leur permettant de s'autonomiser et de se séparer émotionnellement de leur famille, les confinements successifs liés à la crise sanitaire et la période anxiogène ont eu un **impact particulièrement fort sur leur santé globale et sur leur santé mentale en particulier**. Les Pays de la Loire n'échappent pas à ce constat.

En effet, une étude réalisée en 2021 par l'Observatoire régional de la santé et soutenue par la Région sur la santé mentale des jeunes ligériens a mis en exergue une augmentation notable d'un certain nombre de troubles et/ou pathologies chez les jeunes. Ainsi, on constate une montée des syndromes de troubles anxieux, troubles de l'humeur et même des hospitalisations des jeunes sur la période 2020-2021. Par ailleurs, les problématiques de conduites addictives (tabac, alcool, drogues, écrans...) ou les troubles du comportement alimentaires demeurent. **Lycéens, apprentis, décrocheurs scolaires, tous doivent pouvoir trouver, en proximité, des espaces d'accueil, d'écoute et d'orientation permettant de les accompagner au mieux.**

Forte de ces constats, la Région, en collaboration avec les acteurs du territoire en promotion de la santé des jeunes, souhaite pour la période 2022-2028, faire du bien être et de la santé des jeunes une de ses priorités. **Remettre le jeune au cœur de sa santé en l'outillant pour l'aider à résoudre ses problèmes**, prendre des décisions, avoir une pensée critique, savoir communiquer efficacement, savoir gérer son stress et ainsi plus globalement renforcer ses compétences psychosociales est un enjeu fort de cette ambition.

D'abord **en touchant les jeunes au sein même de leurs établissements de formation (lycée, CFA)** afin de les sensibiliser aux problématiques de promotion de la santé, de renforcer leurs compétences psychosociales et ainsi de leur permettre de s'exprimer, de repérer et de prévenir les situations complexes (conduites addictives, harcèlement scolaire...) et de savoir s'orienter vers les professionnels adaptés.

Ensuite, au-delà de leurs établissements, **la Région veillera à renforcer l'accessibilité à l'information et à une offre de service en promotion de la santé dans les territoires**, au plus proche des lieux de vie des jeunes, pour qu'ils puissent, seuls, de manière anonyme ou en famille, trouver près de chez eux des points d'écoute et des relais pour les accompagner dans leurs problématiques et les orienter au mieux. **Les Maisons des Adolescents, les missions locales doivent être des lieux ressources au service des jeunes** et de leur entourage. Les initiatives locales, portées par des collectivités et/ou des associations, en matière de promotion et de prévention de la santé des jeunes seront également encouragées.

Enfin, **pour mieux accompagner les jeunes, il s'agit de renforcer les compétences de communautés éducatives** (équipes pédagogiques, accompagnants sociaux, familles) en les outillant grâce à la mise en place de modules de formation thématiques, le soutien à des centres de ressources en promotion de la santé permettant d'enrichir et d'objectiver les connaissances sur l'état de santé des jeunes.

OBJECTIF : ALLER VERS LES JEUNES AU SEIN DE LEURS LIEUX DE FORMATION POUR LES SENSIBILISER A LEUR SANTE ET A LEUR BIEN-ETRE

L'objectif est de **déployer des interventions directes auprès des jeunes au sein des établissements scolaires**, de rendre ainsi accessible au plus grand nombre l'information et de limiter voire réduire les inégalités sociales de santé. C'est ce que la Région souhaite encourager en promouvant la démarche « d'aller vers » qui permet de ne pas attendre que le jeune exprime un besoin mais d'avoir **une démarche proactive pour entrer en relation avec lui et lui apporter de l'information et de l'écoute**. Il s'agit d'une part de s'adresser directement aux jeunes et d'autre part de **renforcer les compétences en promotion de la santé des communautés éducatives** qui interagissent avec eux chaque jour. Une attention toute particulière sera portée sur les problématiques de bien-être des jeunes, des conduites addictives ou encore des situations de harcèlement scolaire.

- **Mesure : déployer des actions de prévention et de promotion de la santé au sein des Lycées, CFA, MFR**

La prévention des conduites addictives et des comportements à risques est un enjeu majeur d'éducation à la santé des jeunes. Mettre en place des actions de prévention des risques, qu'ils soient liés à un comportement (cyberdépendance, jeux pathologiques, jeux dangereux, violences etc.) ou à la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, produits illicites, produits dopants, médicaments détournés de leur usage, etc.) permet de sensibiliser les jeunes afin d'éviter de tels comportements.

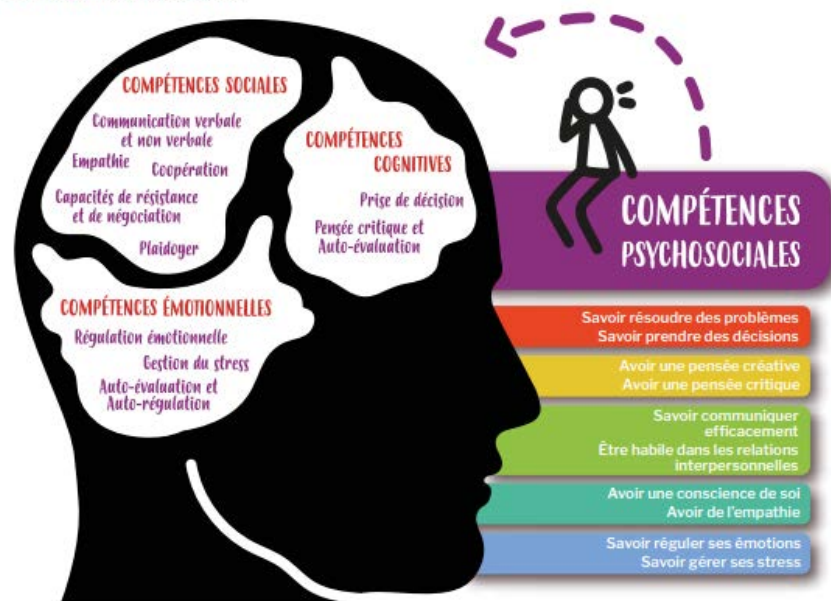
Renforcer l'estime de soi est également fondamental dans la construction de la personnalité des jeunes, une bonne estime de soi facilite l'engagement dans l'action, est associée à une auto-évaluation plus fiable et plus précise, et permet une stabilité émotionnelle plus grande. **C'est une approche positive** qui permet également aux jeunes d'être mieux responsabilisés sur leur santé et d'enrichir leurs relations aux autres.

- **« En santé au lycée** : une expérimentation auprès des lycéens professionnels et des apprentis en Sarthe ». Il s'agit d'un programme de développement des compétences psychosociales (CPS) piloté par l'ARS, l'IREPS¹⁰ des Pays de la Loire et la Région qui a pour objectif de renforcer les CPS des Jeunes pour soutenir la santé, le bien-être et la scolarité des lycéens et apprentis. Si l'expérimentation en Sarthe est évaluée positivement, ce programme aura vocation à couvrir l'ensemble de la Région.

Les compétences psychosociales

Elles sont définies comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement ».

L'OMS liste **10 compétences psychosociales** formulées par paires et regroupées en **3 catégories** depuis 2001 :



Source : Sèvre & Maine Clisson agglo

- **Actions éducatives Ligériennes** : il s'agit de permettre aux équipes éducatives d'accompagner les projets qui mettent les jeunes en situation de projet, les conduisent à la rencontre des métiers, les accompagnent dans le développement de leurs savoir-être, l'appréhension de leur rôle de citoyen. Un appel à projets est proposé annuellement aux établissements scolaires (lycées, CFA, MFR). Deux thématiques sont proposées autour des problématiques de bien-être et santé :
 - **renforcer l'estime de soi**, prévenir les conduites addictives, sensibiliser et accompagner aux usages du numérique, favoriser la réflexion et la prise de distance par rapport aux comportements adolescents et à tous les risques associés, de savoir réagir face aux dangers (cyberharcèlement, violences...);

¹⁰ Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

- **favoriser une alimentation saine** : sensibiliser les jeunes à l'importance de l'alimentation à travers différentes approches : équilibre alimentaire, alimentation et activité sportive, alimentation locale et développement durable, bien manger pour être en bonne santé ;
 - **séances de prévention en santé au sein des lycées** (prévention des conduites addictives, santé sexuelle, risques auditifs, bien-être et santé mentale, cyberharcèlement, prévention des risques numériques, alimentation, violences, sexisme...). Il s'agit de soutenir les opérateurs en promotion de la santé régionaux, reconnus et qualifiés qui interviennent directement auprès des jeunes dans leurs établissements afin de les sensibiliser et de repérer d'éventuelles situations complexes ;
 - **précarité menstruelle** : le sujet est encore trop souvent tabou, et pourtant, en Pays de la Loire comme partout en France, de nombreuses femmes et jeunes femmes sont touchées par la précarité menstruelle. Au niveau national, on estime à 1,7 million le nombre de femmes qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour se procurer des protections et produits périodiques.
Parce que c'est un enjeu essentiel d'égalité et de santé publique, la Région accompagne les lycéennes des Pays de la Loire en mettant à leur disposition gratuitement des protections hygiéniques bio, jetables ou lavables au sein des établissements publics et privés des Pays de la Loire.
- **Mesure : accompagner les communautés éducatives dans la prise en compte des problématiques de prévention et promotion de la santé des jeunes**
- La Région soutiendra des actions visant à renforcer les compétences des communautés éducatives (enseignants, adultes relais, jeunes...) en proposant des outils, des séances d'accompagnement et/ou de co-interventions. Il s'agit de permettre à ces communautés éducatives, au contact des jeunes au quotidien, de s'acculturer à l'approche globale des questions de santé des jeunes, actualiser leurs connaissances sur les questions de santé publique, acquérir les principes de base d'animation de groupe ou encore de s'approprier des outils et méthodes d'intervention en promotion de la santé. Plusieurs opérateurs en Région, généralistes ou spécialisés (santé sexuelle, addictions...) seront ainsi accompagnés pour améliorer les compétences et les connaissances des communautés éducatives en promotion de la santé.
- **Mesure : sport et santé : favoriser le développement des activités physiques et sportives au sein des établissements d'enseignement**
- Les bienfaits de l'activité physique pratiquée de manière appropriée chez les jeunes contribuent :
- au développement social des jeunes permettant d'exprimer et d'améliorer leur confiance en eux ;
 - à favoriser la communication entre les jeunes et les adultes, à adopter des comportements sains ;
 - à maintenir un poids approprié ;
 - à lutter contre la sédentarité, qui s'est aggravée notamment chez les jeunes avec l'épidémie de COVID 19 ;
 - à prévenir l'apparition de maladies chroniques ;
 - à lutter contre le repli sur soi, l'isolement ;
 - à réduire le stress, l'anxiété et les troubles dépressifs.

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes différentes activités physiques et sportives et de les sensibiliser à l'importance de la motricité volontaire pour la santé et l'équilibre individuel. Par la pratique physique et sportive, il s'agit également d'encourager « le vivre ensemble », l'esprit d'équipe, la cohésion de groupe. Les projets sont aussi l'occasion d'établir une passerelle vers le monde associatif.

- **Via les Actions Educatives Ligériennes** citées précédemment. Deux thématiques sont proposées au titre de l'appel à projets annuels à destination des établissements scolaires (lycées, CFA, MFR) autour des problématiques de sport/santé :
 - **promouvoir et développer la pratique des activités physiques** comme facteur de santé publique ainsi que lutter contre l'inactivité physique et les pathologies chroniques pouvant y être associées. Il s'agit d'un réel enjeu de santé publique ;
 - **« Toutes Voiles Dehors »** : développer la culture maritime et nautique des jeunes Ligériens et favoriser l'apprentissage de la voile scolaire dans son approche éducative et pédagogique.

- **Expérimentation d'une action « 30 min d'Activités physiques quotidiennes dans les lycées » (APQ).** L'objectif est de lutter contre la sédentarité des lycéens et de mener les jeunes éloignés de la pratique sportive vers une activité physique régulière. Il est proposé d'expérimenter ce dispositif dans des lycées ligériens volontaires.

OBJECTIF : PERMETTRE AUX JEUNES D'ACCEDER A DES SERVICES DE PREVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTE AU PLUS PRES DE CHEZ EUX

Garantir à chaque jeune ligérien, quel que soit son lieu de résidence ou sa condition sociale un accès à des services permettant de l'accompagner dans la prise en charge de sa santé et de son bien-être est un objectif fort que souhaite se fixer la Région afin de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en Pays de la Loire. La Région soutiendra des actions favorisant le développement du maillage territorial et de l'offre de services de proximité pour que chaque jeune et leurs proches, près de chez eux, puisse trouver des réponses à ses questionnements, dans des délais raisonnables.

- **Mesure : permettre à chaque jeune qui le souhaite d'avoir accès, près de chez lui, aux services des Maisons des Adolescents (MDA)**

Les Maisons des Adolescents sont des lieux de prévention, ressource sur toutes les questions et/ou problématiques liées à l'adolescence. Ces espaces sont ouverts aux jeunes de 11 à 21 ans, à leur entourage (familles...) et à l'ensemble des acteurs de la jeunesse (élus, bénévoles, professionnels...). Toutes les demandes autour des sujets adolescents sont accueillies, les jeunes peuvent venir seul ou accompagnés, avec ou sans rendez-vous. Ce sont des dispositifs non payants et confidentiels, l'anonymat est possible. Elles se présentent comme un lieu où les intervenants travaillent et réfléchissent ensemble. Elles assurent une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, et si nécessaire d'orientation des adolescents vers des prises en charges existantes.

Il existe cinq MDA en Pays de la Loire, une par département, déclinées en une cinquantaine d'antennes et permanences réparties sur l'ensemble du territoire ligérien. Les MDA réalisent entre 3 000 et 8 000 entretiens par an selon les territoires. Elles constituent un service de proximité essentiel à l'accompagnement des jeunes. La crise sanitaire a d'autant plus accentué l'utilité de ces structures qui ont dû s'adapter et poursuivre leur offre de service malgré des demandes en forte hausse et l'impossibilité pendant toute une période de recevoir les jeunes en présentiel. Aujourd'hui, les MDA font face à une demande accrue des jeunes et de leurs familles pour traiter des problématiques de troubles anxieux, de décrochage scolaire ou encore de violences infra familiales.

La Région qui soutient les MDA depuis 2019 souhaite renforcer son accompagnement à ces structures afin de garantir à chaque jeune ligérien un accès à ces services et ce via :

- la signature d'une convention cadre Région/MDA 2023-2028 fixant les objectifs prioritaires en matière de prévention et de promotion de la santé des jeunes en Pays de la Loire ;
- la signature de conventions annuelles d'exécution avec chaque MDA permettant de soutenir un plan d'actions adapté aux problématiques prioritaires de chaque territoire et de renforcer l'offre de proximité à destination des jeunes et leurs familles.

○ **Mesure : soutenir les initiatives locales en matière de prévention et de promotion de la santé et du bien-être des jeunes**

La Région souhaite poursuivre son soutien aux projets locaux émanant des territoires, qui créent une dynamique locale autour de la prévention et la promotion de la santé des jeunes. Il s'agit ici de prendre en compte la santé globale des jeunes dans leurs milieux de vie, en décloisonnant et en favorisant la mise en réseaux des acteurs locaux : parents, établissements de formation, collectivités locales, professionnels de santé, associations...

- **via la poursuite de l'Appel à Initiatives Locales en Prévention Santé (APILOPS)** Cet appel à initiatives soutient des projets de prévention s'adressant directement aux jeunes, en priorité lycéens, apprentis et décrocheurs scolaires, ou facilitant, améliorant l'intervention des acteurs locaux auprès d'eux. Ils pourront porter sur toute thématique concernant directement la santé et être portés par des collectivités locales ou des associations ;
- **via le Plan « 5 000 terrains de sport »** : il s'agit d'encourager les collectivités locales à installer des équipements sportifs de proximité ou au sein des lycées.

○ **Mesure : renforcer le soutien aux missions locales sur l'accompagnement des jeunes**

Il existe **21 missions locales en Pays de la Loire**, qui proposent une offre de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans :

- repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi ;
- mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux ;
- soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité ;
- préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi ;
- au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Les missions locales agissent au quotidien en faveur de la santé des jeunes. En effet, elles sont reconnues « comme participant au repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, et comme mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé. », comme le stipule l'article 6 de La loi de « modernisation de notre système de santé » adoptée en décembre 2015.

En 2021, les Missions locales des Pays de la Loire ont accompagné 49 000 jeunes, dont plus de 8 000 ont reçu au moins une proposition de santé, soit 17% de la totalité des jeunes accompagnés. Suite à la crise sanitaire, les missions locales ont également dressé un constat d'inquiétude sur l'état de santé des jeunes et souligné la montée de problématiques liées à la perte de repères, le manque de projection vers l'avenir et les troubles anxieux. En tant qu'acteur de proximité, en lien direct avec les jeunes, les Missions Locales sont des partenaires essentiels dans le repérage et l'orientation des jeunes en situation de souffrance scolaire ou psychiques.

A l'occasion du renouvellement de l'accord cadre Région/Association Régionale des Missions Locales, un volet santé des jeunes sera proposé permettant aux missions locales de mener des actions concrètes comme le renforcement de l'information auprès des jeunes sur les dispositifs déjà existants, la formation et l'information des professionnels des Missions locales sur les dispositifs « Santé » du Conseil régional à destination des jeunes ou encore un travail avec des partenaires du champ de la santé pour innover en terme d'offre de service à destination des jeunes en insertion (appels à projets Mutuelles, IREPS, ARS, CPAM...).

○ **Mesure : prévenir et lutter contre le décrochage scolaire**

Faible estime de soi, détresse psychologique, mauvaise alimentation, manque de soutien familial : les jeunes ayant une « santé globale » vulnérable sont trois fois plus à risque de décrocher à l'école que leurs pairs s'estimant en bonne santé.

Plusieurs moyens existent pour accompagner les jeunes à trouver leur voie. Un travail préventif mené avant le décrochage est essentiel. Ainsi, la Région soutient différentes actions ciblées en Pays de la Loire permettant :

- **d'accompagner les « décrocheurs scolaires » dans la prise en compte de leur santé et de leur bien-être pour favoriser leur réinsertion dans un parcours scolaire adapté ;**
- **de prévenir le décrochage scolaire :** cet appel à projets permet d'accompagner financièrement les établissements scolaires qui mettent en œuvre des actions de prévention du décrochage. Il permet l'intervention de médiateurs culturels, sportifs, de santé. Une trentaine de projets sont financés par la Région chaque année dans ce cadre.

OBJECTIF : RELAYER LA DIFFUSION DE MESSAGES DE SANTE PUBLIQUE AUPRES DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES

Rendre accessible l'information et s'adresser directement aux jeunes et à leurs proches pour faire passer des messages de santé publique est une volonté forte de la Région. L'enjeu est d'aller vers les jeunes en les sensibilisant à leur santé à travers des messages clairs, positifs et adaptés à leurs modes de vie.

○ **Mesure : relayer des campagnes nationales/régionales de santé publique auprès des jeunes Ligériens (« Mois sans tabac », « Manger/bouger » ...)**

L'objectif est de renforcer l'information et la communication directe auprès des jeunes et leurs familles sur des thématiques de santé publique en relayant les campagnes nationales de prévention des conduites à risques mais également de messages positifs sur le bien-être, l'alimentation...

- **Il s'agit d'abord de conclure, en lien avec l'ARS, un partenariat avec Santé Publique France**, agence nationale de santé publique, dont la mission principale est d'améliorer et protéger la santé des populations notamment à travers la promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé. Ce partenariat permettra de relayer des campagnes de prévention et de promotion de la santé auprès de la population ligérienne, les jeunes en priorité.
- **Ensuite, via l'application e-pass jeunes pilotée par la Région**, les jeunes auront accès à des messages de santé publique, des astuces, pour prendre soin de leur santé au quotidien. Par ailleurs, une base de données de ressources en promotion de la santé leur sera proposée via l'application. Des animations pourront être organisées afin d'inciter les jeunes à pratiquer des activités physiques.
- **Enfin la Région pourra relayer et diffuser des messages et des campagnes de prévention à destination des jeunes et de leurs familles via les réseaux sociaux, le site internet et le magazine des Pays de la Loire.**

- **Mesure : soutenir des événements de sensibilisation à destination des jeunes sur leur santé**

Il s'agit notamment d'organiser, à l'Hôtel de Région, avec des jeunes et leurs équipes éducatives, une journée d'échanges et de restitution des projets d'Actions Éducatives Ligériennes mis en place durant l'année scolaire par les lycées, CFA et MFR.

OBJECTIF : ANIMER, OBSERVER, EVALUER POUR MIEUX APPREHENDER LES EVOLUTIONS DE LA SANTE DES JEUNES EN PAYS DE LA LOIRE.

Les acteurs de la prévention reconnaissent parfois un manque de coordination entre eux, un manque d'accès aux connaissances et aux données sur l'état de santé des jeunes qu'ils accompagnent. Il en va de même pour les équipes éducatives et autres acteurs des territoires (collectivités, associations) qui investissent le sujet de la santé des jeunes de manière croissante avec de réels besoins de montée en compétences. Il s'agit ici :

- d'assurer une veille sur les grands enjeux de la prévention et promotion de la santé des jeunes en Pays de la Loire ;
- de permettre aux acteurs des territoires de renforcer leurs compétences ;
- de diffuser les bonnes pratiques, les initiatives remarquables, les « succès story » dans le but de les faire essaimer.

- **Mesure : observer, analyser la santé des jeunes ligériens afin d'adapter l'action de la Région au plus près des réalités des jeunes**

- *soutien à l'Observatoire Régional de la santé des Pays de la Loire (ORS) dans la réalisation d'études sur la santé et le bien-être des jeunes ;*
- *création d'un baromètre « Santé des jeunes » par l'ORS portant sur les perceptions, conduites et habitudes de vie des jeunes de 15-25 ans dans les Pays de la Loire. L'objectif de cette enquête est d'accompagner le pilotage des actions par tous les opérateurs de prévention en région.*

- **Mesure : renforcer les compétences et la mise en réseau des acteurs du territoire**

- *Soutien aux centres de ressource départementaux de l'Instance régionale d'éducation et de promotion santé (IREPS). Ces centres sont spécialisés en éducation pour la santé, éducation thérapeutique du patient et promotion de la santé, et sont ouverts aux acteurs de santé, professionnels, futurs professionnels et bénévoles. Ils mettent à disposition divers supports de travail et de diffusion sur des thématiques telles que : nutrition, vie affective et sexuelle (contraception, IST, VIH-SIDA), addictions (tabac, alcool et autres drogues illicites), compétences psychosociales, accidents de la vie courante, hygiène, maltraitance-violence, sommeil, vaccination, suicide, handicap... Ils offrent un accueil personnalisé : conseil et accompagnement méthodologique à l'utilisation de supports d'information et d'outils pédagogiques.*
- *Soutien aux manifestations favorisant la mise en réseau des acteurs régionaux et l'échange de bonnes pratiques (par ex : réseau Promosanté pays de la Loire).*

AMBITION 5

AGIR SUR NOTRE ALIMENTATION
ET NOTRE ENVIRONNEMENT
POUR MIEUX PRÉSERVER
NOTRE SANTÉ



AMBITION 5 : AGIR SUR NOTRE ALIMENTATION ET NOTRE ENVIRONNEMENT POUR MIEUX PRESERVER NOTRE SANTÉ

En moyenne, 15% de la santé d'une population dépend du système de soins dont elle bénéficie, 5% de son patrimoine génétique et surtout 80% de son environnement naturel économique et social (Organisation mondiale de la santé).

11% des masses d'eau seulement ont un bon état écologique.

47 captages « Grenelle » ont une qualité de la ressource insuffisante au regard des exigences pour assurer une eau potable de qualité.

La **pollution aux particules fines PM2.5** est responsable de **40 000 morts prématurées** en France chaque année, soit 7% de la mortalité annuelle (selon Santé Publique France, en 2021).

L'indice global de qualité de l'air calculé dans toutes les agglomérations de la région est bon, de l'ordre de 74% à 85% du temps ces dernières années. Ainsi en Pays de la Loire, les valeurs limites à ne pas dépasser sont respectées, sauf à proximité d'importantes voies de circulation. Les activités industrielles et agricoles, l'habitat et les transports peuvent localement provoquer des pollutions.

13 % du territoire régional labellisé en Réserve naturelle régionale et Parc naturel régional.

2 000 plantes en région dont 142 plantes invasives ou potentiellement invasives dont certaines allergisantes tel que l'ambrosie.

¼ des plantes sont menacées de disparition et plus d'un tiers de la faune (33% pour les oiseaux, 35% des amphibiens, 43% des reptiles et 35% des mammifères) et des milieux qui évoluent sous l'effet du réchauffement climatique et des mutations agricoles.

Cette ambition 5 du Plan Région Santé 2022-2028 recoupe une grande partie des cinq axes stratégiques du Plan Régional Santé Environnement¹¹ 2016 -2021 (PRSE 3) et par extrapolation ceux du futur PRSE 4 (2023-2028) en cours d'élaboration porté conjointement par l'Etat et la Région : alimentation, eau destinée à la consommation humaine, bâtiments, habitat, santé, cadre de vie, urbanisme et santé, environnement de travail et culture commune santé environnement.

A ce titre, cette ambition constitue la contribution de la Région au futur PRSE4, au regard de ses compétences.

Que ce soit au titre du SRADDET ou à travers différentes stratégies adoptées récemment (Stratégie régionale des mobilités 2021-2030, feuille de route régionale sur la transition écologique, Ambition alimentation régionale santé, Plan Etat-Région de reconquête de la ressource en eau, stratégie captages prioritaires...), la Région souhaite agir concrètement en faveur de la santé des ligériens en agissant sur la qualité de leur environnement, de leur cadre de vie et sur leur alimentation.

¹¹ Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue dans les régions le cadre de référence de l'action en santé environnement. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur différents facteurs influant la vie quotidienne des habitants.

OBJECTIF : AMELIORER LA QUALITE DE L'ALIMENTATION AU SERVICE DE LA SANTE DES LIGERIENS

En décembre 2019, la Région a adopté son **ambition régionale alimentation santé** avec la volonté d'affirmer son engagement pour le bien manger et la santé, renforcer la connaissance pour mieux sensibiliser sur les enjeux alimentation-santé et accompagner la transition alimentaire dans de nouveaux défis. Cette ambition repose sur deux axes : **connaître et mieux prévenir et agir sur les modes de production**.

Ainsi, la Région est pleinement engagée dans une stratégie qui vise à soutenir les démarches en faveur d'une agriculture et une alimentation saine et de qualité en Pays de la Loire.

Dans ce cadre, il s'agit notamment de poursuivre l'accompagnement de la transformation de la filière agricole et alimentaire, et de renforcer l'action de la Région sur les enjeux environnementaux associés.

De manière complémentaire, il s'agit de diversifier les débouchés, dans une perspective de valorisation des produits à l'échelle locale et de structurer les réseaux pour répondre aux besoins d'approvisionnement de la restauration scolaire et plus globalement la restauration collective en termes de produits durables et de qualité.

La Région souhaite assurer un leadership auprès des autres collectivités pour développer une alimentation de qualité et durable à l'échelle de la région.

Enfin, la Région souhaite garantir une alimentation de qualité aux lycéens en proposant aux équipes de préparer des menus Loire Océan issus de l'agriculture et de la pêche régionale. Concrètement, les menus servis dans les établissements ligériens doivent être composés à 100 % de produits français avec au minimum 50 % de produits régionaux et 20 % de produits bio et labellisés. Ces objectifs répondent pleinement à ceux de la loi EGALIM et permettent de sensibiliser les lycéens à leur alimentation et à leur santé. Depuis 2017, 42 ateliers thématiques sur l'ensemble des filières des productions régionales (maraîchage, volaille, bœuf, pêche, insertion, Signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO) et Bio) ont réuni en moyenne par an 87 % des lycées afin de valoriser la production ligérienne et permettre une mise en contact entre les opérateurs.

L'engagement régional s'inscrit dans la volonté de sensibiliser les lycéens au « Manger local » et à la lutte contre le gaspillage.

- **Mesure : renforcer les démarches locales en alimentation/santé (Projets alimentaires territoriaux (PAT) et autres projets spécifiques)**

Une première action d'animation régionale sur les enjeux alimentation et santé est en cours avec l'ARS en lien avec le PAT du Pays de Mortagne et la Structure régionale d'appui et d'expertise nutrition.

- **Mesure : favoriser la structuration des filières et l'offre de produits locaux durables disponibles pour la restauration scolaire / collective**

- *APPROLOCAL : consolidation de la plateforme et déploiement vers de nouvelles collectivités pour en faire un outil de référence sur les enjeux d'approvisionnements de produits de qualité et durables de la restauration scolaire et/ou collective à l'échelle régionale.*
- *Soutien à l'investissement dans les outils de transformation à la ferme (nouvelle programmation du Plan stratégique national de la Politique agricole commune (PSN PAC) pour les aides à l'investissement (Région / Départements / FEADER) appuyées par les démarches d'animation et de promotion des produits locaux (Food Loire, filière qualité, produits fermiers, ...).*

- **Mesure : soutenir les projets de recherche et d'innovation pour une transition vers une alimentation plus saine et durable**

- **Mesure : soutenir les investissements et renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans les filières agricoles et dans les entreprises agroalimentaires**

- **Mesure : soutenir le développement des filières pêche-aquaculture et favoriser l'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture dans la Restauration Hors domicile (RHD)¹²**
(notamment la restauration scolaire) : nouveau projet APHLO - Approvisionnement de la restauration collective scolaire en produits halieutiques des Pays de la Loire (pilote par la Chambre d'agriculture et le Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche (SMIDAP) et autres actions associées dans le cadre des actions d'animation de la filière pêche / aquaculture.

- **Mesure : garantir une alimentation de qualité à l'ensemble des lycéens des Pays de la Loire**
 - *Accompagnement quotidien des services de restauration des lycées par les conseillers restauration pour sensibiliser les équipes et faciliter l'intégration des produits locaux et de qualité ;*
 - *réalisation de rencontres entre élus régionaux et établissements pour sensibiliser à l'intérêt de l'action « Manger local dans nos lycées » mais également pour mieux identifier les leviers de cette démarche ;*
 - *généralisation de l'outil Easylis depuis janvier 2021 pour faciliter l'approvisionnement local des services de restauration, soutenir les filières agricoles et de pêche et renforcer la qualité de la restauration. En parallèle, la sensibilisation des équipes à l'utilisation de l'outil de commande en ligne « Approlocal en Pays de la Loire » mis en œuvre par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire qui contribue à valoriser les productions et savoir-faire des filières agricoles ;*
 - *accompagnement annuel des lycées pour acquérir les équipements facilitant l'utilisation des produits locaux et de qualité ;*
 - *adhésion aux réseaux « LOCAL » : les services de restauration des lycées accueillent régulièrement des événements au sein de leurs établissements ;*
 - *actions éducatives Ligériennes : permettre aux équipes éducatives d'accompagner les projets qui mettent les jeunes en situation de projet, les conduisent à la rencontre des métiers, les accompagnent dans le développement de leurs savoir-être, l'appréhension de leur rôle de citoyen. En 2021/2022, l'action éducative « Manger local » va impliquer 1 500 jeunes lycéens et apprentis à travers 14 projets.*

¹² La RHD ou Restauration Hors Domicile comprend la restauration collective (écoles, hôpitaux, crèches, restaurants administratifs, etc.) et la restauration commerciale (restaurants, hôtels, cafés, vente à emporter, traiteurs, etc.).

OBJECTIF : AMELIORER LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le mauvais état écologique des masses d'eau ainsi que le constat d'une absence d'amélioration de la situation des captages prioritaires des Pays de la Loire partagé par l'ensemble des acteurs, et ce malgré les actions engagées, font de la reconquête du bon état de la ressource en eau une priorité de l'État et de la Région, autant pour la protection de l'environnement que pour la santé publique.

Ainsi, le Plan Etat Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire approuvé en décembre 2019 puis l'adoption en octobre 2021 d'une stratégie de préservation des captages prioritaires partagée entre l'Etat et la Région doivent permettre d'agir sur les territoires avec tous les leviers disponibles (techniques, financiers, politiques, citoyens) pour atteindre les objectifs affichés d'amélioration de la qualité des eaux.

- **Mesure : mieux mobiliser les acteurs régionaux et le grand public dans le cadre de la mission régionale d'animation et de concertation dans la gestion de l'eau**
 - **Améliorer la gouvernance de l'eau en région** : faciliter la gouvernance à l'échelle régionale et ses interconnexions avec les échelles locales (département, bassin versant) et supra régionale (nationale et bassin de la Loire). Dans ce but, la Région s'est vu attribuer, à sa demande, les missions d'animation et de concertation, qu'elle souhaite développer, dans le domaine de l'eau et de la protection des milieux aquatiques.
 - **Mieux connaître pour un diagnostic partagé** : mettre en place un observatoire de l'eau afin d'avoir un outil d'amélioration des connaissances et de suivi facilitant la gouvernance de l'eau. En complément il est prévu de créer un groupe d'expertise scientifique facilitant l'appréhension des enjeux et le partage de diagnostic.
 - **Mieux communiquer et sensibiliser** : élaborer un plan de communication lié aux enjeux de l'eau pour permettre l'appropriation de ces enjeux par le grand public, les élus et les professionnels.
 - **Former pour mieux agir** : organiser des temps techniques, de formations initiales ou continues sur la gestion de l'eau à destination des différents publics.
 - **Rechercher l'engagement de tous les acteurs** : lancer des appels à projets et des actions de mobilisation afin de faire participer l'ensemble des acteurs à la qualité de l'eau.
 - **Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques** : intégrer l'enjeu de l'eau à l'ensemble des politiques développées par la Région comme le SRADDET, l'agriculture, le développement économique ou la santé. La Région favorisera ainsi l'adaptation, l'anticipation et l'innovation permettant de renforcer la prise en compte de l'eau dans ces différentes politiques.

Le projet LIFE REVERS'EAU piloté par la Région et bénéficiant de fonds européens, contribuera au déploiement de ces mesures par exemple en développant des outils afin de faciliter le développement de projets sur l'eau par 25% des lycées de la Région d'ici 2027.

- **Mesure : accélérer la mise en œuvre des projets de territoire (Contrat Territoriaux Eau)**
 - **Renforcer l'accompagnement des territoires autour des priorités régionales** : proposer un soutien technique et financier auprès des structures locales afin de disposer de programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau.
 - **Faciliter l'accès au financement public** : déployer des « Contrats Territoriaux Eau » sur toute la région en lien avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Départements pour concrétiser la simplification administrative des outils financiers. Cet outil unique d'accompagnement des territoires est en cours de déploiement et l'objectif est que l'ensemble du territoire régional soit couvert par le dispositif en 2023.

- **Renforcer l'approche collective autour de projets structurants** : mettre en œuvre le programme de restauration de la Loire et ses annexes pour améliorer son fonctionnement écologique, sécuriser la prise d'eau de l'agglomération nantaise... Cette dimension collective est également à la base du projet intégré LIFE REVERS'EAU porté par la Région, qui mobilise plus de 13 porteurs de projets autour d'objectifs portant sur l'amélioration de la ressource en eau.
- **Mesure : protéger tous les captages prioritaires de la région**
 La Région a co-porté avec l'Etat l'élaboration de la stratégie régionale sur les captages prioritaires validée en session d'octobre 2021. Des discussions approfondies sont en cours avec l'ensemble des acteurs concernés (entreprises, agriculteurs, collectivités, etc.) pour décliner cette stratégie en actions concrètes sur l'ensemble du territoire.
 - **Aider à la déclinaison territoriale de la stratégie** : développer une vision d'ensemble sur la gestion de la ressource mais également sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage afin d'augmenter l'efficacité des actions mises en place, organiser des comités techniques départementaux avec l'ensemble des acteurs concernés et doter les captages prioritaires d'un programme d'actions, (les aides régionales permettront d'évaluer les actions et de relancer les dynamiques sur ces territoires).
 - **Favoriser la mise en œuvre opérationnelle des programmes** : poursuivre le financement des actions sur la qualité de l'eau, mobiliser des moyens supplémentaires afin de renforcer la prise en compte de la qualité de l'eau dans les captages et mettre à disposition des outils aux territoires tels que Liger Bocage, Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) végétal et animal, ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) forfaitaires gérées par la Région.
- **Mesure : intégrer la protection de l'eau et la reconquête de la ressource à toutes les politiques régionales agricoles**
 - **Lancer un appel à projets dédié aux acteurs économiques** en 2022 au titre du projet intégré LIFE REVERS'EAU.
 - **Développer des méthodes innovantes de production** : appuyer la mise en réseau des acteurs engagés, former les exploitants aux enjeux de l'eau et faire de la thématique de l'eau un sujet d'innovation.
- **Mesure : faciliter la mobilisation des acteurs et aider aux investissements pour mettre en place les moyens curatifs d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée**
 Aider les Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'eau (PRPDE) dans la mobilisation des sources de financement possibles en identifiant et mobilisant l'ensemble des aides disponibles pour diminuer le reste à charge sur la mise en œuvre des moyens curatifs.

OBJECTIF : RENFORCER LA PLACE ET LE ROLE DES ESPACES DE NATURE POUR AMELIORER LA BIODIVERSITE ET LA SANTE DES LIGERIENS

Le besoin de nature est fortement exprimé par la population, car il contribue à la volonté de disposer d'un cadre de vie agréable. En parallèle, l'actualité internationale a montré le lien important qu'il existait entre la santé humaine et la santé des espaces naturels qui abritent une grande variété d'espèces végétales, animales et bactériennes dont l'influence sur la santé humaine constitue des axes à approfondir.

Parmi les services attendus des espaces de nature en ville, celui de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des usagers, habitants ou salariés est de plus en plus plébiscité par les collectivités et les entreprises. L'introduction de la nature en ville devient ainsi progressivement un élément incontournable à l'épanouissement de nos concitoyens et à leur santé et leur bien-être.

Biodiversité et santé sont intimement liées. Pour le meilleur grâce à de nombreuses molécules bénéfiques pour la santé humaine issues du vivant mais également pour le pire avec des maladies infectieuses ou respiratoires chroniques. Les données scientifiques démontrent l'existence de liens forts entre dégradation de la biodiversité et atteintes, directes ou indirectes, à la santé des hommes. Autant d'éléments qui militent en la faveur de la préservation de la biodiversité et d'une meilleure connaissance des interactions entre santé des écosystèmes, santé animale et santé des humains.

- **Mesure : soutenir la conception et la mise en œuvre d'espaces de nature en ville et au sein des entreprises favorables à la santé de tous**

Accompagner les élus et les professionnels pour que des actions alliant Santé et Biodiversité fassent progressivement leur apparition au sein des projets de territoire soutenus au titre des dispositifs régionaux « Contrat Nature » et « Entreprises et Biodiversité ».

- **Mesure : mobiliser les gestionnaires d'espaces naturels notamment sur la surveillance des maladies infectieuses, respiratoires et autres allergies.**

La Région entend accompagner les gestionnaires d'espaces naturels et les experts mobilisés pour mettre en œuvre des actions de prévention, de surveillance et de lutte face aux risques sanitaires identifiés sur notre territoire. Il s'agira également de renforcer les liens entre recherche et territoires et coconstruire avec les acteurs socio-professionnels une culture commune autour de la gestion des risques sanitaires et écologiques.

- **Mesure : conforter un réseau d'espaces naturels labellisés ouvert au grand public**

Les deux compétences régionales que sont les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR), apportent une réponse concrète à ces attentes et peuvent contribuer directement ou indirectement à la santé de nos concitoyens. La préservation et la valorisation de la nature, la mobilisation des acteurs locaux et du grand-public à la nature via des chantiers participatifs ou des manifestations comme Pays de la Loire Grandeur Nature, l'offre régionale de tourisme de nature... sont autant d'illustrations concrètes que la Région et ses partenaires souhaitent renforcer à l'avenir au sein des PNR et RNR. Une fois expérimentées et éprouvées, ces solutions fondées sur la nature auront vocation à être déployées plus largement sur l'ensemble du territoire régional, par d'autres partenaires comme le réseau GRAINE Pays de la Loire ou encore l'Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, afin de contribuer à la santé et au bien-être du plus grand nombre de ligériens.

OBJECTIF : CONSERVER LA BONNE QUALITE DE L'AIR POUR TOUS LES LIGERIENS

Au regard des facteurs plus localisés de pollutions (particules fines, ammoniac, composés organiques volatiles, ...), l'objectif est de favoriser les mobilités durables en développant les modes de transport peu polluants (modes actifs, transports en commun, covoiturage) et améliorer les reports modaux sur le réseau ferré et les transports en commun, par-delà l'évolution des process industriels et agricoles

Les différents tests menés ces dernières années ont permis de montrer que l'utilisation du GNV (Gaz Naturel Véhicule) permet des réductions importantes des émissions d'oxydes d'azote (NOx), ainsi que, dans une moindre mesure, des émissions de CO2.

Les réductions des émissions de CO2 peuvent par ailleurs être beaucoup plus importantes (de l'ordre de 75%), avec l'utilisation de BioGNV, c'est-à-dire de GNV issu du biométhane produit localement.

Le développement de la filière hydrogène vert depuis sa production à partir de ressources renouvelables jusqu'à ses usages est devenu un axe majeur de la transition écologique et énergétique au niveau régional, national et européen. La Région s'est engagée dans la feuille de route régionale hydrogène votée en juillet 2020 qui vise à concrétiser l'émergence d'une « Pays de Loire Hydrogène Vallée » d'ici 2030, pour faire de la région l'une des toutes premières en matière de production et d'usage d'hydrogène renouvelable, et la création d'une filière d'excellence sur certaines spécificités régionales (maritimes, fluviales, manutention, courses automobiles...).

La Région a engagé des démarches partenariales avec les transporteurs pour identifier les potentiels de développement des motorisations alternatives. Des exploitations pérennes, s'appuyant sur les possibilités locales d'avitaillement, ont ainsi été mises en place à partir de septembre 2018 sur le réseau régional. En Mayenne, la ligne régulière Laval – Craon est devenue 100% électrique ; c'est une première en France sur un réseau interurbain public. 120 autocars roulent déjà au GNV sur les lignes scolaires et 21 rouleront sur les lignes régulières de la région d'ici septembre 2022.

- **Mesure : soutenir la mobilité électrique**

La Région poursuit l'accompagnement du déploiement des bornes publiques de recharge rapides sur l'ensemble du territoire régional et coordonne les acteurs dans la poursuite du déploiement du réseau régional de recharge, notamment ultra-rapide.

- **Mesure : soutien à la mobilité bio-GNV (Gaz Naturel Véhicule)**

Pour favoriser l'essor de ces motorisations, l'action régionale accompagne le développement des infrastructures d'avitaillement GNV et BioGNV et le parc de véhicules fonctionnant au BioGNV en corrélation avec les stations implantées. Début 2022, en Pays de la Loire, 17 stations publiques GNV sont en service et une quinzaine en projet. La Région attache une importance au soutien des projets des acteurs locaux, constituant ainsi un écosystème allant de la production d'énergies renouvelables à la distribution et la consommation locale, en impliquant notamment les collectivités et entreprises locales.

- **Mesure : soutien au déploiement de la mobilité hydrogène vert ou décarboné**

En termes de mobilité hydrogène (H2), la Région souhaite soutenir le déploiement de stations de distribution hydrogène et des usages terrestres permettant ainsi de s'engager dans la perspective de rendre l'usage de l'hydrogène accessible à tous. Le déploiement d'une quinzaine de stations de distribution d'hydrogène est ainsi visé d'ici 2030.

- **Mesure : renforcer l'offre de transports collectifs et durables sur tout le territoire**

Dans le cadre de sa Stratégie régionale des mobilités 2021-2030, la Région développe :

- **une offre de transport collectif**, sur tout le territoire ligérien, qui permet d'éviter, d'ici 2030, 191 millions de véhicules/km/an en véhicule particulier, et de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- **une offre de qualité, quel que soit le mode** : train, car, transport scolaire, transport à la demande, qui incite les Ligériens à changer leur mode de déplacement et opter pour le transport collectif ou partagé ;
- **une meilleure prise en compte des besoins des Ligériens pour articuler les services de transport collectif**, avec les nouvelles autorités organisatrices de la mobilité, dans les contrats opérationnels de mobilité ;
- **un objectif de déploiement de rames TER décarbonées** (dont l'option hydrogène) sur l'étoile mancelle ;

- **un équipement en motorisations alternatives** pour les autocars des lignes régulières du réseau Aléop ;
 - **une analyse approfondie pour définir le choix de motorisation** qui permettra un verdissement de la flotte de navires.
- **Mesure : une Région responsable sur la qualité de l'air intérieur dans les lycées et les bâtiments régionaux**
 - Mise en place d'actions de remédiation de **lutte contre le radon dans les 27 lycées publics** présentant des doses supérieures à la norme (mise en place de Ventilation mécanique double flux, étanchéité des sols ...) ;
 - déploiement d'une **stratégie d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lycées publics et bâtiments régionaux** : actions de prévention (mesures de suivi de certains produits, fiches de suivi de stockage de produits chimiques, privilégier des produits de nettoyage de qualité écologique, ...) et financement de travaux (aération, nettoyage des bouches d'aération, ...).

OBJECTIF : MIEUX INTEGRER LA DIMENSION "URBANISME ET SANTE" DANS LES PROJETS DES TERRITOIRES

Les cinquante dernières années ont été marquées par une évolution importante des modes de vie, plus urbains, plus sédentaires, organisés autour des migrations pendulaires domicile-travail et d'une économie du commerce et des loisirs. Parallèlement, l'aménagement du territoire a conduit à une artificialisation croissante des espaces habités et à une offre d'infrastructures de communication (physique, numérique) importante qui façonnent notre vie quotidienne. Les citoyens sont ainsi plus dépendants de dispositifs mécaniques pour leurs déplacements et ont moins d'activité physique, ils sont davantage exposés à des nuisances sonores ou à des sources de pollution, soumis à plus de stress social parce que plus souvent dans des flux massifs de personnes. En outre, la récente crise sanitaire liée à la COVID 19 a mis en lumière le double impact des choix d'urbanisme sur l'expansion des épidémies et sur les conditions de vie en cas de contrainte majeure de santé publique perturbant notre organisation économique et sociale.

La qualité de l'environnement (limitation des nuisances et pollutions) et du cadre de vie favorisant des modes de vie sains est donc essentielle à la santé et au bien-être des populations. Dans ce contexte, l'aménagement des territoires constitue un levier fort pour améliorer la santé des Ligériens. En effet, les principaux déterminants de santé relevant de l'environnement et du cadre de vie peuvent être appréhendés lors de la construction d'un projet ou d'une stratégie d'aménagement.

Le concept d'urbanisme favorable à la santé est récent : il a été initié par l'OMS en 1987 et vise « des aménagements qui tendent à promouvoir la santé et le bien-être des populations ». Dans cette logique, via le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire) adopté en décembre 2021, **l'objectif de la Région est de promouvoir et développer ce sujet auprès des acteurs régionaux au premier rang desquels les collectivités territoriales.**

Il s'agit d'intégrer cette préoccupation dans les réflexions d'aménagement de ces collectivités et de leur donner une traduction concrète :

- d'une part dans les stratégies territoriales et documents de planification (Schémas de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme, Plan climat air énergie territorial, Plan de mobilités etc.) ;
 - d'autre part à l'échelle de projets locaux d'aménagement et d'équipements (quartier, ZAC, équipements structurants, organisation des mobilités locales par ex).
- **Mesure : promouvoir l'intégration d'un urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification des collectivités locales**

Dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET il s'agit d'assurer cette promotion via le « porter à connaissance » et les avis réglementaires rendus par la Région en qualité de personne publique associée.

- **Mesure : soutenir la définition de démarches locales pilotes**
(stratégies locales et études de définition de projet en lien avec l'urbanisme favorable à la santé).
- **Mesure : sensibiliser les acteurs (collectivités, etc) en amont sur l'urbanisme et la santé**

PILOTAGE

DU PLAN RÉGION SANTÉ

2022-2028



PILOTAGE DU PLAN RÉGION SANTÉ 2022-2028

Piloter le Plan Région Santé 2022-2028 de manière transversale

Sous l'autorité de Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, ce Plan est piloté par Antoine Chéreau, 1er Vice-Président du Conseil régional et Valérie Radou, Conseillère régionale déléguée à la santé en lien étroit avec l'ensemble des Présidents des commissions sectorielles du Conseil régional. Il s'agira notamment **d'être garant de la mise en synergie des différentes stratégies et politiques publiques concourant à la santé au sein de la Région.**

Affirmer une coopération forte et équilibrée avec l'ARS des Pays de la Loire

A travers le présent Plan Région Santé, la Région entend apporter une **contribution concrète et étayée au futur Projet Régional de Santé de l'ARS (PRS)** : la santé étant essentiellement une compétence d'Etat mise en œuvre en région par les ARS, le Projet Régional de Santé est le socle qui définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs de l'agence sur cinq ans, ainsi que les mesures pour les atteindre. L'actuel projet s'achèvera en 2022. La Région, en qualité de personne publique associée, participera à la définition de cette future feuille de route en 2023 qui complètera la coopération entre la Région et l'ARS.

Maintenir le dialogue avec les partenaires sur toute la durée du Plan Région Santé

Durant la crise sanitaire, la Région a su faire primer une approche collective face à l'ensemble des défis à relever. Cette approche collective est une nécessité dans la mesure où de nombreux acteurs interviennent dans ce champ de la santé, formant un paysage très large :

- l'Agence régionale de santé ;
- les Caisses primaires d'assurance maladie ;
- les Conseils départementaux et les collectivités de proximité (intercommunalités, communes) ;
- les représentants des professionnels de santé (libéraux, salariés), Unions régionales des professionnels de santé, du monde hospitalier public (notamment les fédérations hospitalières, les groupements hospitaliers de territoire), APMSL, C3SI, etc. ;
- les ordres professionnels ;
- les universités, les instituts de formations sanitaires et sociales ;
- les organismes régionaux de santé publique : Observatoire régional de la santé, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire... ;
- les représentants des usagers (France asso santé, CRSA...), de la société civile (CESER).

La Région entend ainsi échanger avec ces acteurs (en réunions annuelles plénières ou par secteur d'activités) afin de faire connaître les avancées des travaux engagés en commun et d'avancer ensemble sur des solutions concrètes au service de la santé des Ligériens.

Par ailleurs, la Région entend siéger activement dans certaines instances de concertation de l'ARS afin d'affirmer ses positions et travailler en étroite collaboration avec les partenaires précités, et ce prioritairement dans le domaine de l'accès aux soins : Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS), les Comités d'accompagnement territoriaux des soins de premier recours (CATS), ainsi que les instances sur la prévention santé et le bien être des jeunes ou sur la télémédecine.

S'appuyer sur des pôles d'expertises régionaux pour piloter la Plan Région santé 2022-2028

- **Mesure : observer la santé via l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire**
L'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, soutenu par la Région et l'Agence régionale de santé, est un organisme scientifique indépendant, de statut associatif, reconnu pour la pertinence de ses études et la fiabilité de ses données. Il contribue à l'observation de la santé dans la région à travers la production, l'analyse et le partage de connaissances dans ce domaine. Son champ d'activités porte ainsi autant sur l'état de santé des Ligériens, que sur les nombreux facteurs qui le déterminent : comportements, environnements, démographie des professionnels de santé, établissements et services de soins et d'accompagnement...

Pour mettre en œuvre ses missions, l'ORS travaille en partenariat et entretient des accords avec de multiples acteurs qui développent également des activités d'observation de la santé, ou qui utilisent les données de santé. L'ORS maintient par ailleurs des échanges réguliers avec un important réseau d'experts régionaux et nationaux de santé publique, qu'il peut solliciter en tant que de besoin.

La Région sera particulièrement attentive aux travaux d'observation menés par l'ORS des Pays de la Loire sur l'offre régionale dite de premier recours dans le but de lui permettre d'adapter son action sur chaque territoire.

- **Mesure : anticiper le vieillissement de la population via le Gérontopôle autonomie longévité des Pays de la Loire**

En réunissant les organismes et entreprises des Pays de la Loire agissant pour la qualité de vie des personnes âgées, le Gérontopôle aide à l'émergence et à la réalisation d'initiatives publiques ou privées. Il anticipe et accompagne les changements de société, induits par le vieillissement de la population.

Structure créée en 2010 avec le soutien de la Région, des CHU de Nantes, d'Angers et de la CCI Pays de la Loire, le Gérontopôle des Pays de la Loire a pour triple finalité d'être :

- *un lieu de rencontres, de convergences et de concertation entre collectivités, entreprises, associations, laboratoires, écoles... acteurs locaux ou régionaux en faveur du « bien vieillir » ;*
- *une structure en charge du montage, de l'accompagnement ou de la réalisation de projets et d'études concernant le vieillissement ;*
- *un centre de ressources et d'expertises complémentaires accessible à tous pour accompagner leurs projets innovants.*

Le Gérontopôle a pour vocation de transformer le vieillissement de la population en une opportunité pour tous avec pour objectifs :

- *d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, en les faisant reconnaître avant tout comme des citoyens aux besoins spécifiques ;*
- *d'aider les acteurs de la société à adapter leurs pratiques, produits ou services et à changer leur regard sur le vieillissement ;*
- *de contribuer à rendre la société plus inclusive.*

Répartis en sept collèges (associations, collectivités, entreprises...), plus de 200 adhérents du Gérontopôle participent à la vie de l'association.

La Région des Pays de la Loire soutient le Gérontopôle dans son rôle de centre de ressources régional sur le vieillissement et la transition démographique permettant aux territoires de bâtir des politiques publiques adaptées contribuant à réduire les inégalités d'accès aux soins des personnes âgées et à favoriser le bien vieillir en Pays de la Loire.

Evaluer le Plan Région Santé 2022-2028 et publier les résultats

Dès l'adoption du Plan, une démarche d'évaluation sera définie afin de mesurer les résultats concrets des mesures définies et à venir. Les principaux résultats seront diffusés aux acteurs concernés et au grand public pendant la durée de ce Plan.

